



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 1er mai 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1125344001

Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 \$.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1135260001

Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$)

### 20.003 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822001

Accorder un contrat à Excava-Tech inc., pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier - Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 993 925,01 \$ (contrat: 847 445,01 \$ + incidences: 146 480,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223002 - 12 soumissionnaires

### 20.004 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135991001

Autoriser une dépense additionnelle de 53 152,74 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Construction Marieville Inc. (#CM13 0048), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 895,98 \$ à 1 038 048,48 \$ taxes incluses.

**20.005** Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131179001

Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 555 542,84 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

**20.006** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123496004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Denise Beausoleil, une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie / Créer une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de ruelle. Cette transaction est consentie au prix de 5 572 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 31h12-005-2368-01

**20.007** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120515005

Approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, sur un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 525 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 98 877 \$ excluant les taxes pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1132586002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1132856001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman dans le secteur du poste de quartier 4, ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'intersection des rues Chaméran et Meloche dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1124915004

Adhérer à la "Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives" proposée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)

### 30.003 Administration - Nomination de membres

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130640001

Reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577003

Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 5 mai au 19 septembre 2013.

### 30.005 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130879002

Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2013.

**30.006** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133484001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000 \$ Agglo), 39710 (800 000 \$ Agglo) , 39860 (600 000 \$ Agglo), 54100 (400 000 \$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000 \$ au PTI corporatif et de 500 000 \$ au PTI Agglo.

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822037

Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.008** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134602001

Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder aux travaux d'aménagement d'un passage piétonnier, d'une passerelle ainsi que d'un massif électrique souterrain sur un terrain de la Ville situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard.  
N/Réf. : 31H12-005-3362-03

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1131673001

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 595,41 \$ (taxes incluses) à la Société des musées montréalais.

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521003

Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement numéro 02-002) en y intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133460003

Abroger les règlements d'emprunt numéros 1718 et 1730 de l'arrondissement de Verdun.

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CG Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133460005

Abroger le règlement d'emprunt numéro 1747 de l'arrondissement de Verdun.

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 50 – Ressources humaines

**50.001** Cessation d'emploi

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134297005

Mise à la retraite d'un policier en raison d'invalidité naturelle.

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751004

Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

### 60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079005

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame



## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 1er mai 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1125344001

Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 \$.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1135260001

Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$)

**20.003** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822001

Accorder un contrat à Excava-Tech inc., pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier - Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 993 925,01 (contrat: 847 445,01 \$ + incidences: 146 480,00), taxes incluses. Appel d'offres public 223002 - 12 soumissionnaires

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.004** Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135991001

Autoriser une dépense additionnelle de 53 152,74 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Construction Marieville Inc. (#CM13 0048), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 895,98 \$ à 1 038 048,48 \$ taxes incluses.

**20.005** Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131179001

Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 555 542,84 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

**20.006** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123496004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Denise Beausoleil, une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie / Créer une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de ruelle. Cette transaction est consentie au prix de 5 572 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 31h12-005-2368-01

**20.007** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120515005

Approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, sur un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 525 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 98 877 \$ excluant les taxes pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1132586002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1132856001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman dans le secteur du poste de quartier 4, ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'intersection des rues Chaméran et Meloche dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.002** Administration - Adhésion / Cotisation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1124915004

Adhérer à la « Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives » proposée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)

**30.003** Administration - Nomination de membres

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130640001

Reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**30.004** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577003

Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 5 mai au 19 septembre 2013.

**30.005** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130879002

Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2013.

**30.006** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133484001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000 \$ Agglo), 39710 (800 000 \$ Agglo), 39860 (600 000 \$ Agglo), 54100 (400 000 \$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000 \$ au PTI Agglo.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822037

Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.008** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134602001

(AJOUT) Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder aux travaux d'aménagement d'un passage piétonnier, d'une passerelle ainsi que d'un massif électrique souterrain sur un terrain de la Ville situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard. N/Réf. : 31H12-005-3362-03

## 40 – Réglementation

**40.001** Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1131673001

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 595,41 \$ (taxes incluses) à la Société des musées montréalais.

**40.002** Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521003

Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement numéro 02-002) en y intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

**40.003** Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133460003

Abroger les règlements d'emprunt numéros 1718 et 1730 de l'arrondissement de Verdun.

**40.004** Règlement - Avis de motion

CG Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133460005

Abroger le règlement d'emprunt numéro 1747 de l'arrondissement de Verdun.

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos



## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751004

Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

### 60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079005

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>8</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>4</b>



**Dossier # : 1125344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 \$.

Il est recommandé :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC ;

2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (12-12268) et au tableau de prix reçus ci-joints :

<b>Firme</b>	<b>Articles</b>
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc.	1
Chartrand Ford Ventes	2
Le Relais Chevrolet	3

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-12 10:16

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1125344001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée,des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'entretien du parc de véhicules de la Ville par ses ateliers, certaines pièces de remplacement ne sont pas disponibles sur le marché des détaillants de pièces de véhicules généralistes. Ces pièces dites authentiques sont disponibles uniquement par le biais des concessionnaires associés à leurs marques.

C'est dans le but d'assurer un approvisionnement continu et profiter du volume d'achats généré par le regroupement des acquisitions de pièces de véhicules authentiques que l'appel d'offres public 12-12268 s'est tenu du 27 août au 24 septembre 2012. Cet appel d'offres visait les pièces authentiques de marque Chrysler, Ford et GM, ce qui constitue l'essentiel du parc de véhicules légers utilisés par la Ville et ses arrondissements.

Le taux de majoration fait office de prix unitaire, ce taux restera fixe pour toute la durée des ententes.

La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres est de cent quatre-vingts (180) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Une demande de confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre a été demandée et acceptée par chacun des adjudicataires recommandés (voir Pièces jointes).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0392 – 24 septembre 2009 - Résilier l'entente avec Clermont Chevrolet Cadillac (CG07 0357) et conclure une entente de 3 ans avec Le Relais Chevrolet Ltée pour la fourniture de pièces authentiques GM - Appel d'offres public 09-11084.

CG07 0357 – 20 septembre 2007 - Conclure avec Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc.,

P.E. Boisvert Auto Itée et Clermont Chevrolet Cadillac inc. des ententes de 5 ans pour la fourniture de pièces authentiques Chrysler, Ford et GM - Appel d'offres public 07-10439.

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la fourniture, sur demande, de pièces de remplacement authentiques pour les véhicules légers (automobiles, camionnettes et fourgonnettes) de marque Chrysler, Ford et GM pour une période de 5 ans à compter de la date d'émission des ententes-cadres selon la liste de prix en vigueur du manufacturier en utilisant la formule de prix coûtant majoré d'un taux fixe, c'est-à-dire le « prix coûtant plus ». Les quantités mentionnées au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

Pour combler les besoins ponctuels d'approvisionnement entre la fin des ententes précédentes et l'approbation du présent dossier, des négociations ont eu lieu avec les plus bas soumissionnaires conformes et ces derniers se sont engagés dès lors à faire profiter à la Ville des escomptes consenties lors de l'appel d'offres et ce, jusqu'à l'approbation du présent dossier par les instances décisionnelles.

## JUSTIFICATION

Ces ententes-cadres sont requises afin d'assurer l'approvisionnement de pièces authentiques de remplacement pour les ateliers mécaniques de la Ville assurant l'entretien et la réparation du parc de véhicules et d'appareils municipaux. La conclusion de ces ententes permet également d'assurer la constance et la fluidité de l'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'appel d'offres fut divisé en trois articles distincts représentant chacune des marques visées.

Dix (10) fournisseurs potentiels firent l'acquisition du cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) ont déposé une offre.

Pour l'article 1: pièces authentiques Chrysler :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>
Boulevard Dodge	754 523,44 \$
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	772 488,28 \$
Longue Pointe Chrysler Plymouth (1987)	808 417,97 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	787 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	778 476,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	3,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	53 894,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	7.2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-32 476,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-4,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	17 964,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2,4 %

Pour l'article 2: fourniture de pièces Ford et Motorcraft :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>
Chartrand Ford Inc.	2 224 766,25 \$
LaSalle Ford Inc.	2 274 349,22 \$
P.E. Boisvert Auto Limitée	2 275 067,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 268 500,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 258 061.09
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	14.9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	50 300,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	2,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-43 733,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	49 582,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2,3 %

Pour l'article 3: fourniture de pièces GM :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée.	1 521 981,56 \$
Bourassa Chevrolet Buick GMC Ltée	1 537 790,63 \$
Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée	1 645 579,69 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 529 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	1 568 450,63
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	3,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	123 598,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	8,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-7 018,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-0.5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	15 809,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,1 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente-cadre. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs de ces produits pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achats convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émissions des ententes suite à l'octroi par l'instance

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -  
Direction de l'approvisionnement  
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

### **Appel d'offres public no 12-12268**

**Titre : FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES AUTHENTIQUES DE MARQUES CHRYSLER FORD ET GM POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS**

**Date de lancement : 27 août 2012**

**Date d'ouverture : 24 septembre 2012**

### **Preneurs du cahier des charges (10) :**

Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc.  
Bourassa Chevrolet Buick GMC Ltée / Groupe Bourassa  
Chartrand Ford Ventes  
Hamel Pontiac Buick GMC Ltée  
Jacques Olivier Ford Inc.  
LaSalle Ford Inc.  
Le Relais Chevrolet  
Longue Pointe Chrysler  
Montréal Chrysler Dodge Jeep  
P.E. Boisvert Auto Ltée.

### **Soumissionnaires (9) :**

Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc.  
Bourassa Chevrolet Buick GMC Ltée / Groupe Bourassa  
Chartrand Ford Ventes  
Hamel Pontiac Buick GMC Ltée  
LaSalle Ford Inc.  
Le Relais Chevrolet  
Longue Pointe Chrysler  
Montréal Chrysler Dodge Jeep  
P.E. Boisvert Auto Ltée

### **Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées, nous constatons que les propositions des firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc., Chartrand Ford Ventes et Le Relais Chevrolet sont conformes aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres 12-12268,

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ces contrats, au prix de leur soumission, conformément à la clause 4 des clauses administratives particulières : « la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat par articles au plus bas soumissionnaire conforme. »

**Montant des offres :**

Pour l'article 1 :

**656 250.00 \$ + 32 812.50 \$ TPS (5 %) + 65 460.44 \$ TVQ (9,5 %) = 754 523.44 \$**

Pour l'article 2 :

**1 935 000,00 \$ + 96 750,00 \$ TPS (5 %) + 193 016,25 \$ TVQ (9,5 %) = 2 224 766,26 \$**

Pour l'article 3 :

**1 323 750,00 \$ + 66 187,50 \$ TPS (5 %) + 132 044,06 \$ TVQ (9,5 %) = 1 521 981,56 \$**

**Adjudicataire recommandé :**

Conclure avec les firmes ci-après désignées conformément à l'appel d'offres public no 12-12268, une entente-cadre collective aux montants de leur soumission pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marques Chrysler, Ford et GMC correspondant au numéro d'article inscrit en regard de leur nom, soit au prix unitaire de leur soumission.

<b>Firme</b>	<b>Article</b>	<b>Marque</b>
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc	1	Chrysler
Chartrand Ford Ventes	2	Ford
Le Relais Chevrolet	3	GM

Cette entente sera valide pour une période de cinq (5) ans à compter de sa date d'émission.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**



Patrick VEILLETTE

Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**Tél :** 514-872-1040

**Télécop. :** 872-2519

Denis LECLERC

Chef de section

**Tél :** 514-872-5241

**Télécop. :** 872-2519

**Date d'endos. :** 2012-11-05

**Dossier # :1125344001**



**Dossier # : 1135260001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture sur demande d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal;
2. d'accorder à la Compagnie 3M Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12525 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-04-19 08:31

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1135260001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135260001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Objectif de l'implantation de la technologie RFID (Identification par radiofréquence)

Afin d'accélérer le rythme du rattrapage, de répondre aux attentes croissantes des usagers et de simplifier les opérations liées au prêt et à la gestion des collections, les bibliothèques de Montréal doivent introduire la technologie RFID (Identification par radiofréquence) et mettre en place des équipements de libre-service.

La RFID et le libre-service en bibliothèque permettront de transférer certaines tâches de base de l'employé à l'utilisateur. À terme, 90 % des opérations de prêt et de retour des documents pourraient être effectuées par les usagers. Le projet permettra d'améliorer la qualité du service à la clientèle, d'augmenter la productivité et de réduire les pathologies professionnelles en limitant les tâches répétitives.

Avec l'implantation de la RFID, nos bibliothèques disposeront d'outils intelligents avec lesquels ils pourront assurer une meilleure gestion des collections. La prise d'inventaire est beaucoup plus rapide, permettant des contrôles plus fréquents. Les documents introuvables ou mal classés sont rapidement repérés. Bref, il sera possible de diminuer les coûts de remplacement des documents et de réduire le temps du personnel consacré au repérage des documents introuvables ou mal classés.

La technologie RFID et le libre-service sont devenues incontournables :

- Pour le personnel, ils permettent d'économiser du temps sur le traitement des documents et de rééquilibrer les tâches matérielles et répétitives au profit de services directs offerts

aux citoyens. Cela signifie donc une modification dans les fonctions du personnel, au bénéfice d'une approche tournée vers le client.

- Pour les usagers, ils signifient autonomie et discrétion dans l'exécution des transactions. Ceci induit aussi la réduction des files d'attente et l'accroissement des interactions entre employés et usagers (accueil, orientation, accompagnement, conseil).
- Pour les gestionnaires, ils représentent le moyen d'exercer un contrôle des coûts sans pour cela sacrifier la qualité des services offerts aux citoyens.

À l'heure actuelle, seule la bibliothèque de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro utilise la technologie RFID et du libre-service. Il n'y a pas eu de bilan sur l'utilisation de la technologie RFID dans la bibliothèque de Pierrefonds. Mais selon le résumé du département concerné de Pierrefonds, depuis la mise en application de cette technologie en 2008, cela a permis d'accélérer les processus tant au service de prêts qu'au retour des documents. Tous ces équipements sont extrêmement utiles, fiables et appréciés par les employés ainsi que les abonnés de Pierrefonds. Le service de l'entretien et de la maintenance est assumé par la firme montréalaise DécisionOne.

#### Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• GDD 1126075003 Accorder un contrat à Innovative Interfaces, pour la fourniture des licences d'utilisations et des composantes de la suite Millennium</li> </ul>	756 682,24 \$	Octobre 2012	Février 2013

#### Étapes à autoriser dans le présent dossier:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats des équipements RFID (1)</li> </ul>	Juin 2013	Décembre 2015

#### Étapes à venir:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres pour les portiques antivol RFID</li> </ul>	Mai 2013	Juillet 2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres pour les chutes automatiques et robots de tri RFID</li> </ul>	Mai 2013	Juillet 2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres pour la conversion des documents du réseau des bibliothèques</li> </ul>	Mai 2013	Août 2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conversion des documents et installations des équipements RFID</li> </ul>	Juillet 2013	Décembre 2015

(1) Un appel d'offres public a été publié le 23 janvier 2013 pour des équipements RFID spécifiés en objet. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et dans le journal La Presse. Un délai de 26 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 février 2013 à 14 h 00. Le numéro de l'appel d'offres est 13-12525. Trois addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No. addenda	Date	Portée
1	06 février 2013	Prolongation de l'AOP et modifications
2	12 février 2013	Modifications
3	18 février 2013	Modifications

Ce dossier vise à conclure une entente-cadre avec la Compagnie 3M Canada, d'une durée de trois ans, pour la fourniture des étiquettes RFID, des stations mobiles de conversion, des lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (1 348 403,81 \$)

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins un (1) mois civil avant la date présumée de fin du contrat et faisant suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des conditions du présent appel d'offres 13-12525.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0123 -- 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

CE13 0016 -- 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques, et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel

CM12 0129 -- 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

#### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans à partir de la date de la signature du contrat, pour l'acquisition des équipements RFID suivants: (le délai de la validité de la soumission est de quatre vingt-dix (90) jours à compter de la date de la soumission)

- **Étiquettes RFID (environ 4 200 000)**

Par la mise en place d'un système RFID, le réseau cherche à faciliter les transactions automatisées de prêt et de gestion de ses collections, en utilisant une seule étiquette pour la sécurisation des documents et leur identification. Les étiquettes RFID qui seront utilisées

pour la conversion rétrospective des quatre (4) millions de documents actuellement en collection et des étiquettes qui seront utilisées pour les nouvelles acquisitions qui seront faites par les 45 bibliothèques du réseau. Jusqu'à ce que toutes les bibliothèques du réseau aient été converties au système RFID, le réseau continuera de référencer ses documents avec une étiquette de code-barres séparée. Le prix unitaire comprend l'emballage, l'assurance, les frais de transport, de livraison et de déchargement à l'intérieur du lieu de livraison.

- **Stations mobiles de conversion (environ 20)**

La Ville de Montréal (Ville) recherche un procédé de conversion rapide et efficace de tous les documents en rayonnage, soit plus de quatre (4) millions de documents répartis dans 45 sites différents. Cette conversion doit s'effectuer dans les meilleurs délais possibles, en deçà de 48 mois. Nous prévoyons qu'une trentaine de personnes seront affectées à cette opération. Une vingtaine de stations seront alors utilisées pour cette opération de conversion.

- **Lecteurs RFID (environ 200)**

On distingue deux types de postes : ceux qui sont dédiés à l'acquisition des documents et au traitement documentaire (services techniques) et ceux qui sont dédiés aux opérations de circulation des documents (service du prêt). Idéalement, ces deux types de postes seront rehaussés simplement en ajoutant un lecteur RFID et son logiciel d'accompagnement. Le partage des lecteurs entre les postes de libre-service et les postes du personnel sera approximativement moitié/moitié.

Le contrat de maintenance des lecteurs RFID et des stations mobiles de conversion, le contrat débute à partir de la deuxième (2) année, conformément au paragraphe 23.1 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 13-12525.

L'implantation de la technologie RFID et du libre-service se fera en deux phases:

1. Conversion des documents par une équipe d'environ quarante (40) personnes (travaux qui vont débiter en septembre 2013 et pour se terminer au début de 2015).
  - Conversion bibliothèque par bibliothèque, arrondissement par arrondissement.
  - Pour chaque bibliothèque converti:
    - a. Installer des portiques antivols.
    - b. Installer des lecteurs RFID pour le personnel et ajouter, lorsque cela est possible, des postes de libre-service.
2. Installation du libre-service après l'aménagement des bibliothèques (programme rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal, le RAC).  
(travaux en cours actuellement et pour se terminer en 2017)
  - Installer des comptoirs de libre-service.
  - Installer des chutes à document intelligent avec robot de tri.
  - Définition des nouveaux processus de travail.

## **JUSTIFICATION**

L'implantation de la technologie RFID dans le réseau des bibliothèques est nécessaire pour:

- Répondre à un manque de plus de 500 personnes dans le réseau des bibliothèques.
- Avoir un inventaire à jour des documents dans le réseau.
- Donner aux citoyens un accès rapide aux documents.
- Faciliter l'échange de documents entre les bibliothèques.

- Être au même niveau que les grandes Villes canadiennes.

Présentement il n'y a pas d'autres technologies qui nous permettrait de répondre aux problèmes ci-haut mentionnés.

Il y eu neuf (9) preneurs du cahier des charges dont deux (2) ont déposé une soumission et les deux (2) soumissions reçues sont conformes, ce qui représente 22%. Les raisons du non dépôt des sept (7) autres preneurs du cahier des charges sont:

- Produit ou service non offert.
- Spécifications demandées non rencontrées.
- Services non offert en langue française.
- Délai de livraison hors d'atteinte.
- Carnet des commandes complet pour certaines de ces firmes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la Compagnie 3M Canada, qui a obtenu la note de passage, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus du soumissionnaire.

Soumission conforme	Exigences techniques de performance (40 %)	Compatibilité avec le système de gestion des bibliothèques (10 %)	Expérience du soumissionnaire (10 %)	Prix (40 %)	Note finale (100 %)	Prix de base
Compagnie 3M Canada	34,00	8,00	9,00	35,00	86,00	1 348 403,81 \$
Bibliotheca inc.	24,75	10,00	7,00	40,00	81,75	1 179 368,71 \$
Dernière estimation réalisée						2 250 711,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)						(902 397,19) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100						-40,09%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note - adjudicataire)						(169 035,10) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100						-12,54%

Les écarts viennent du fait que les études de marché ont été faites en 2010 et les prix ont chuté de 40%. La technologie RFID se répand rapidement ce qui explique la baisse des prix de 902 397,19 \$. Beaucoup d'entreprises utilisent maintenant cette technologie pour répondre à leur besoin d'inventaire, ce qui a occasionné une augmentation de l'offres. Ce qui est conforme à la baisse des prix dans le domaine des technologies.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour l'acquisition des équipements RFID au montant total de 1 259 896,05 \$, taxes incluses est prévue au budget PTI 2013-2015 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information (STI). Voir la pièce jointe au dossier pour le détail des prix.

La dépense récurrente d'entretien annuel des lecteurs et les postes de conversion prévue au contrat au montant de 88 507,76 \$, taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie – Direction de la Culture et du patrimoine – Direction associée - Bibliothèques comme suit :

--	--	--	--

2014	2015	2016	TOTAL
29 502,59 \$	29 502,59 \$	29 502,59 \$	88 507,76 \$

Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville centre, autant pour le STI que pour le Service de la qualité de vie – Direction de la culture et du patrimoine – Direction associée - Bibliothèques. Voir la pièce jointe au dossier pour le détail des prix.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littéracie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non-approbation du présent dossier entraînerait :

1. Des délais et retards dans les échéances du projet;
2. Une détérioration du service offert au citoyen;
3. La nécessité pour les bibliothèques d'embaucher du personnel supplémentaire;
4. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité de pilotage du projet communiquera une cédule de conversion de chacune des bibliothèques du réseau. De plus, lorsque les bibliothèques seront en mode libre service, un plan de communication est prévu pour informer les citoyens du fonctionnement pour un prêt ou un retour de document.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le CM : mai 2013;

Acquisition des équipements : à partir de juin 2013;

Déploiement des équipements : à partir de juin 2013 jusqu'en juin 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte également les encadrements administratifs suivants :

- Politiques de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement 'Confidentialité des estimations des contrats' C-OG-DG-D-12-005

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges de la Direction de l'approvisionnement.

### **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc LAURIN

C/s informatique

**Tél :** 514-280-3722

**Télécop. :** 514 280-0414

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

Chef de division

**Tél :** 514-280-6922

**Télécop. :** 514 280-0414  
**Date d'endos. :** 2013-04-02

**Dossier # :1135260001**



**Dossier # : 1134822001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excava-Tech inc., pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier - Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 993 925,01 (contrat: 847 445,01 \$ + incidences: 146 480,00), taxes incluses. Appel d'offres public 223002 - 12 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 993 925,01\$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à EXCAVA-TECH INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 847 445,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223002;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2013-04-17 07:40

**Signataire :** Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**Dossier # :1134822001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134822001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excava-Tech inc., pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier - Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 993 925,01 (contrat: 847 445,01 \$ + incidences: 146 480,00), taxes incluses. Appel d'offres public 223002 - 12 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1931 et 1932) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1908) dans la rue Jeanne-Mance ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 223001 qui a été annulé en raison de l'application de la loi sur l'intégrité en matière de contrats public (décret 1226-2012).

	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Étape faisant l'objet du présent contrat: Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Jeanne-Mance, du boulevard Saint-Joseph à	993 925,01 \$	Août 2013	Novembre 2013

l'avenue Laurier - Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal			
--	--	--	--

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1005 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.(1112878002)

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 105 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres de 300 mm et 450 mm et la construction d'une nouvelle conduite d'eau de 200 mm de diamètre sur 145 m. dans la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier. Une nouvelle conduite de 300 mm sera construite à l'intersection avec avenue Laurier, sur une longueur de 32 mètres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 110 536,31 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte plusieurs étapes subséquentes, des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés et une gestion accrue des impacts.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 223002 s'est déroulé du 21 janvier 2013 au 13 février 2013.

Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, douze (12) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 63% et 37%.

### **JUSTIFICATION**

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Excava-Tech inc. (Licence RBQ #2629-0502-54) (Attestation Revenu Québec délivrée le 14 janvier 2013)	736 908,70 \$	110 536,31 \$	847 445,01 \$
<b>2</b>	9129-2201 Quebec inc. (Les Entreprises	753 309,28 \$	112 996,40 \$	866 305,68 \$

	Bentech)			
<b>3</b>	Pavages D'Amour inc.	873 810,00 \$	131 071,50 \$	1 004 881,50 \$
<b>4</b>	Les Entreprises Catcan inc.	903 295,34 \$	135 494,30 \$	1 038 789,64 \$
<b>5</b>	Nordexco inc.	921 651,10 \$	138 247,66 \$	1 059 898,76 \$
<b>6</b>	Construction GC Merineau Ltée	956 925,43 \$	143 538,81 \$	1 100 464,24 \$
<b>7</b>	TGA Montréal inc.	962 076,31 \$	144 311,45 \$	1 106 387,76 \$
<b>8</b>	Construction Garnier Ltée	999 878,48 \$	149 981,77 \$	1 149 860,25 \$
<b>9</b>	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 003 720,25 \$	150 558,04 \$	1 154 278,29 \$
<b>10</b>	Excavation Loiselle inc.	1 016 603,10 \$	152 490,47 \$	1 169 093,57 \$
<b>11</b>	Paysagiste S.Forget inc.	1 187 932,62 \$	178 189,90 \$	1 366 122,52 \$
<b>12</b>	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 205 743,09 \$	180 861,46 \$	1 386 604,55 \$
	Estimation des professionnels (\$)	<b>685 104,81 \$</b>	<b>102 765,72 \$</b>	<b>787 870,53 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		(\$)	<b>1 104 177,65</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		(%)	<b>30,3 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		(\$)	<b>539 159,54 \$</b>
			(%)	<b>63,6 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		(\$)	<b>59 574,48 \$</b>
			(%)	<b>7,6 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		(\$)	<b>18 860,67 \$</b>
			(%)	<b>2,2 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Construction GC Merineau Ltée a été corrigé dû à une erreur de calcul des taxes. Le montant total est passé de 1 105 237,94 \$ à 1 100 464,24 \$. Aussi, le montant initial du soumissionnaire Les Excavations Gilbert Théorêt inc. qui était de 1 147 667,23\$ a été corrigé à 1 154 278,29\$ , vu une omission d'ajouter un montant global de 5000 \$, qui correspond à l'item «contrôle et essais sur les conduites d'égouts» pour le sous-projet 1056122061. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 59 574,48 \$ (7,6 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012 adopté le 15 janvier

2013. L'adjudicataire recommandé, Excava-Tech inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 847 445,01 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 736 908,70 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 110 536,31 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **993 925,01 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 146 480,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centrale et représente un coût net de 950 701,48 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). Des subventions anticipées de 950 701,48 \$ laisseront un impact global nul à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 13 juin 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

EXCAVA-TECH INC.  
20, rue Paiement, L'Ile Bizard  
H9C 2H8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre DRAGHICI

Ingénieur

**Tél :** 514-872-0317

**Télécop. :** 514 872-2874

Isabel BOULAY  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816

**Télécop. :** 514 872-2874

Tél. : 514 872-0597  
Télécop. : 514 872-2874

**Date d'endos. :** 2013-03-18

**Dossier # :1134822001**





**Dossier # : 1135991001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 53 152,74 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Construction Marieville Inc. (#CM13 0048), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 895,98 \$ à 1 038 048,48 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

- 1) D'autoriser une dépense additionnelle de 53 152,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Construction Marieville Inc. (#CM13 0048), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 895,98 \$ à 1 038 048,72 \$, taxes incluses;
- 2) D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

**Signé par** Julie BOURBONNAIS **Le** 2013-04-22 11:57

**Signataire :**

Julie BOURBONNAIS

\_\_\_\_\_  
Adjointe au directeur et chef de division ressources humaines  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135991001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135991001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 53 152,74 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Construction Marieville Inc. (#CM13 0048), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 895,98 \$ à 1 038 048,48 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 29 janvier dernier, le Conseil municipal a accordé un contrat à l'entreprise Construction Marieville Inc. au montant total de 984 895,74 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du projet de réaménagement du restaurant du Jardin botanique dans le but d'offrir à sa clientèle un meilleur service, plus rapide, plus efficace et en cohérence avec le lieu. En effet, le restaurant, un bâtiment patrimonial de style "art déco" inauguré en 1956 et n'ayant pas subi de réaménagement depuis 1986, ne permettait plus de répondre adéquatement à la demande croissante des visiteurs du Jardin botanique.

Le projet inclut les travaux suivants :

- Le réaménagement intérieur du bâtiment;
- Le changement du système électrique;
- L'installation d'un système d'air conditionné.

L'entreprise Construction Marieville inc. était le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public # JAR-2011-34 (SEAO # 600886) qui s'est tenu du 27 novembre au 19 décembre 2012.

La firme ÉKM, qui a réalisé les plans et devis, avait initialement estimé le projet à 1 190 869,18 \$ (taxes incluses). Elle s'était basée pour cela, sur les coûts de réalisation en cours sur le marché de la construction. L'écart positif constaté entre cette estimation et le montant du plus bas soumissionnaire était attribué à la période propice durant laquelle l'appel d'offres s'était tenu.

L'entrepreneur responsable du projet respecte rigoureusement les termes du contrat et fournit la qualité d'exécution exigée.

Les travaux de réfection du restaurant doivent être exécutés pour la mi-juin afin de permettre son ouverture à temps pour l'événement "Mosaicultures internationales de Montréal en 2013", qui sera lancé le 22 juin prochain et attirera un million de visiteurs pendant l'été.

Les travaux sont actuellement en cours, avec 40 % d'avancement et respectent globalement les plans prévus.

Le montant des contingences prévu au contrat est de 89 535,90 \$ (taxes incluses).

Des travaux pour près de 68 264,93 \$ ont déjà été autorisés, ce qui correspond à plus de 75 % de la somme globale de contingences prévue.

Un montant de 45 990,00 \$ est prévu dans le cadre de ce projet pour couvrir des incidences, notamment les frais des systèmes de sécurité de télécommunication ainsi que les frais de l'affichage intérieur du restaurant. À la date d'aujourd'hui, aucun montant de cette enveloppe n'a été dépensé.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0048 -29 janvier 2013- Accorder un contrat à Construction Marieville inc. pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal pour un montant de 984 895,74 \$ (taxes et contingences incluses)

CM12 0535 -19 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à ÉKM Architecture pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique et la surveillance des travaux, pour un montant de 94 727 \$ (taxes et contingences incluses)

CM11 0777 - 4 octobre 2011 - Adoption du PTI 2012-2014

### **DESCRIPTION**

Seul un montant de 89 535,90 \$ (taxes incluses), représentant 10 % du contrat, était prévu au contrat pour les contingences, alors que plus de 130 000 \$ (taxes incluses) de travaux ont déjà été identifiés à ce titre.

En effet, à mesure que les travaux de démolition progressaient, nous avons constaté une détérioration du bâtiment beaucoup plus importante que celle envisagée, et ce principalement sur des éléments de construction cachés sous les revêtements et donc impossibles à détecter avant la démolition.

Ainsi, sur les quelque 130 000\$ de travaux de contingence identifiés, environ 58 % sont attribuables à la vétusté du bâtiment. Par exemple, de l'amiante a été découverte sur des dalles de béton qui étaient situées sous les revêtements de plancher aussi contaminés. Des murs et des planchers de béton sont apparus non conventionnels, inégaux et irréguliers à la démolition. Quant à la plomberie, alors qu'on avait prévu d'y raccorder le plus possible les nouveaux équipements, elles s'est avérée plus détériorée qu'envisagée.

Les travaux identifiés dus à la vétusté du bâtiment représentent environ 85 % des contingences de 89 535,98 \$ (taxes incluses) prévues au contrat initial.

Aussi, environ 21 % des 130 000\$ (taxes incluses) sont attribuables à des modifications à être effectuées suite à des constats sur le terrain, pendant les travaux. Par exemple, la localisation de la trappe à graisse prévue dans la salle électrique posait problème d'opération. Le revêtement autour des gaines des hottes a été oublié. Dans la relocalisation de toilettes, il y a eu omission au plan électrique et mécanique des séchoirs et de l'éclairage.

Par ailleurs, sur recommandations de fournisseurs ou du personnel utilisateur, certaines améliorations ont été apportées à ce qui était prévu dans les plans et devis, afin de maximiser la fonctionnalité des lieux. Cela représente également 21 % des quelque 130 000\$ de contingences identifiées. Quelques exemples: certains éléments de la configuration du comptoir de service ont fait l'objet d'une réévaluation afin d'assurer une meilleure fonctionnalité (relocalisation de la machine à café et des poubelles, insertion d'un frigo à lait). Par ailleurs, alors qu'un seul compresseur était prévu pour l'ensemble des réfrigérateurs du comptoir de service, le fournisseur en équipement de cuisine a recommandé d'en ajouter un afin de sécuriser la conservation des aliments en cas de panne.

La somme de tous ces éléments, et notamment l'ampleur des travaux rendus nécessaires à cause de la vétusté du bâtiment, impossible à prévoir, a rendu le budget de contingences prévu au contrat insuffisant. Il est donc essentiel d'accroître le budget de contingences de 10 % à 16% du

montant du contrat afin que ce projet puisse être complété.

Des photos du chantier ont été insérées en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

L'augmentation de ce contrat est requise afin de permettre de compléter le projet de réfection du restaurant et sa réouverture dans les délais prévus. Un exercice de révision a été fait pour réduire le programme. Si certaines modifications ont été apportées, elles ne sont pas suffisamment significatives pour permettre d'absorber les coûts additionnels des travaux contingents à même le budget actuel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration demandée s'élève à 53 721,58 \$ (taxes incluses) - incluant les contingences déjà identifiées et une marge d'environ 10 000 \$ qui devrait couvrir les derniers imprévus le cas échéant, ce qui ferait passer les contingences de 10 % à 16 % de la valeur du contrat et le contrat total de 984 895,74\$ à 1 038 048,72\$ (+ 5,5%).

Montant du contrat pour les travaux :	895 359,76 \$
Montant des contingences prévu (10%) :	89 535,98 \$
Montant total du contrat initial :	984 895,74 \$
Montant des contingences additionnelles:	53 152,74 \$
Montant des contingences total après majoration (16 %) :	142 688,72 \$
Montant total du contrat après majoration :	1 038 048,48 \$
Pourcentage de l'augmentation du contrat :	5,5%

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt #7711044 est de 46 229,82 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Même avec cette augmentation, à laquelle n'importe quel adjudicataire aurait dû faire face, la réalisation du projet reste en dessous du coût estimé (1 190 869,18 \$) ainsi que de l'offre du deuxième plus bas soumissionnaire conforme reçue lors de l'appel d'offres public.

Il est à noter que le contrat de la firme des professionnels mandatée pour réaliser les plans et devis et surveiller les travaux est à prix forfaitaire et couvre les travaux supplémentaires découlant des conditions de chantier. Aucune augmentation de ses honoraires n'est prévue.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet a été conçu avec comme exigence de base la réutilisation et le recyclage de tout ce qui s'y prête. Aussi, la majorité des équipements existants et des matériaux de construction issus de la démolition de certains espaces sont réutilisés dans le projet. Une partie du mobilier existant est transformé et réinstallé dans les nouveaux espaces.

D'autre part, bien que le projet n'est pas tenu de souscrire à une certification LEED, plusieurs exigences de cette politique y ont été intégrées, notamment, la gestion des déchets de construction et des mesures pour assurer une efficacité énergétique.

Aussi, en lien avec la mission d'Espace pour la vie, le restaurant réaménagé du Jardin botanique offrira une nourriture plus saine, le plus possible locale et équitable, servie dans de la "vraie" vaisselle plutôt que dans des contenants biodégradables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le chantier devait être arrêté ou prolongé, cela impliquerait un délai de livraison supplémentaire

que nous ne pouvons nous permettre en raison de la haute saison qui débute au Jardin botanique, notamment avec la tenue de l'événement Mosaïcultures internationales de Montréal, pour lequel un million de personnes sont attendues. Cela pourrait également avoir pour conséquence un coût additionnel lié aux pénalités de retard que l'entrepreneur pourrait être en droit de réclamer à la Ville.

Ne pas ouvrir le restaurant de Jardin botanique au moment prévu générerait par ailleurs une perte de revenus, puisque le restaurant du Jardin botanique en est une source importante pour l'Espace pour la vie.

D'autre part, l'importance du restaurant dépasse cette simple bâtisse. En effet, les autres points de services alimentaires offerts sur le site du Jardin en dépendent, puisque la préparation, le conditionnement et l'entreposage des aliments s'y retrouvent.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé ultérieurement, pour l'ouverture du restaurant à l'été 2013.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Majoration du contrat : 27 mai 2013

Réception du projet : 15 juin 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande de majoration du contrat respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte les politiques de la Ville en matière d'approvisionnement et de gestion contractuelle ainsi que l'ensemble des encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Géraldine JACQUART

Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-872-1442

**Télécop. :** 514 872-9647

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simon CLOUTIER

C/d services administratifs et techniques Espace pour la vie

**Tél :** 514-872-0873

**Télécop. :** 514-872-7199

**Date d'endos. :** 2013-04-22

**Dossier # :1135991001**



**Dossier # : 1131179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 555 542,84 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour des travaux de réhabilitation de sols réalisés sur des terrains municipaux, soit les lots 2 160 609, 2 162 321, 2 162 453 et 2 162 433 et des parties des lots 2 162 481, 2 162 482 et 2 338 318 dans l'arrondissement de Ville-Marie;
2. d'autoriser la directrice principale du Service de la mise en valeur du territoire à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-04-03 17:33

**Signataire :** Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**Dossier # :1131179001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 555 542,84 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 juin 2008, la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir, dans le cadre du programme, les obligations de la ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par la ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En mars 2009, la Direction générale a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour des travaux de réhabilitation de sols à réaliser sur des terrains municipaux. Il s'agit de la réhabilitation des lots 2 160 609, 2 162 321, 2 162 453 et 2 162 433 et de parties des lots 2 162 481, 2 162 482 et 2 338 318, situés dans le quadrilatère formé de l'avenue du Président-Kennedy, des rues Clark, De Montigny et Saint-Urbain, de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Sainte-Catherine Ouest, ainsi que de l'avenue du Président-Kennedy et du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre les rues Jeanne-Mance et Saint-Urbain. Ces travaux étaient prévus dans le cadre de la réalisation du projet du Quartier des spectacles phases 2A et 2B dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0112 (6 février 2013) Approbation de quatre projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à



la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE12 2080 (19 décembre 2012) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 2001 (7 décembre 2011) Approbation de deux projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 1549 (28 septembre 2011) Approbation de 12 projets d'entente entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 0069 (19 janvier 2011) Approbation de deux ententes entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE10 1724 (3 novembre 2010) Ratification de 21 projets de protocole d'entente entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM08 0284 (28 avril 2008) Approbation d'un projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

## **DESCRIPTION**

L'entente jointe au présent sommaire a pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement à l'octroi à la Ville d'une aide financière dans le cadre du programme ClimatSol, pour la réalisation des travaux admissibles décrits à l'annexe A de l'entente, selon l'échéancier qui y est prévu, sur l'immeuble qui est désigné à l'article 3. Il s'agit de travaux de réhabilitation de sols qui ont été réalisés entre le 18 mars 2009 et le 18 mars 2011.

## **JUSTIFICATION**

Le 18 mars 2009, le MDDEP a confirmé l'admissibilité de la demande dont l'entente est jointe au présent sommaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau ci-dessous indique, pour cette demande, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

<b>PROJET</b>	<b>COÛTS ADMISSIBLES</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE</b>
Réhabilitation des lots 2 160 609, 2 162 321, 2 162 453 et 2 162 433 et de parties des lots 2 162 481, 2 162 482 et 2 338 318	1 163 302,77 \$	555 542,84 \$

ClimatSol est un programme du MDDEFP géré par la Ville de Montréal sur son territoire.

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDEFP.

Lors de l'encaissement de la subvention reçue du MDDEFP, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de celle-ci au budget du service bénéficiaire.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver cette entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Josée SAMSON)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL

Conseiller en planification - Chef d'équipe

**Tél :** 872-8508

**Télécop. :** 872-0049

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

**Tél :** 514-872-9696

**Télécop. :** 514-872-0049

**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1131179001**

**Dossier # : 1123496004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Denise Beausoleil, une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie / Créer une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de ruelle. Cette transaction est consentie au prix de 5 572 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 31h12- 005-2368-01

Il est recommandé :

1. de fermer, comme domaine public, la partie de ruelle connue et désignée comme étant le lot 5 042 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à Mme Denise Beausoleil, une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie de 63,3 m<sup>2</sup>, constituée du lot 5 042 583 du cadastre du Québec, pour un montant de 5 572 \$, excluant les taxes, le tout aux conditions stipulées au projet d'acte;
3. de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot 5 042 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée par les lettres AGHDEFA du plan T-115 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 6 juin 2012, sous le numéro 1363 de ses minutes;
4. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-04-17 09:33

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1123496004**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123496004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Denise Beausoleil, une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Saint-Zotique en front de la 36e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie / Créer une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de ruelle. Cette transaction est consentie au prix de 5 572 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 31h12-005-2368-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu, le 26 novembre 2009, une demande du directeur des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie visant à régulariser une occupation illégale par Mme Denise Beausoleil d'une partie de ruelle appartenant à la Ville. Cette ruelle était autrefois connue comme étant le lot 2 789 861 du cadastre du Québec et est maintenant connue comme étant le numéro de lot 5 042 583 du cadastre du Québec et a une superficie de 63,3 m<sup>2</sup>, telle qu'identifiée par les lettres ABCDEFA du plan T-115 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 6 juin 2012, sous le numéro 1363 de ses minutes. Cette partie de ruelle est également montrée, à titre indicatif, par une trame hachurée, sur les plans B et C annexés. Mme Beausoleil est propriétaire limitrophe de ladite partie de ruelle, dont le terrain est délimité, à titre indicatif, par un trait liséré continu, sur les plans B et C précités. La Ville de Montréal est propriétaire aux termes d'un acte publié sous le numéro 478334. Par ailleurs, pour l'autre portion de ruelle (maintenant connu comme étant le numéro de lot 5 042 584 du cadastre du Québec), la Ville de Montréal ne peut l'aliéner vu le risque de perdre le seul accès que constitue la ruelle entre la 35<sup>e</sup> Avenue et le garage adjacent à la bâtisse sise au 6685, 35<sup>e</sup> Avenue, érigée sur le lot 2 787 465 du cadastre du Québec. Le 19 novembre 2010, une promesse d'achat a été signée, avec remise d'un dépôt de 300 \$, par Mme Denise Beausoleil, propriétaire de l'immeuble avec bâtisse sise aux 6684-6686, 36<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

La vente de ce terrain, aux fins d'assemblage, permettra à Mme Beausoleil de régulariser la situation d'empiètement et lui permettra d'augmenter les limites de son terrain sans pouvoir l'utiliser à des fins de stationnement puisque cette dernière détient déjà un garage en façade et que le règlement d'urbanisme de l'Arrondissement autorise une seule unité de stationnement par bâtiment aménagée en façade.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente d'une partie de ruelle précitée à la propriétaire riveraine, moyennant la somme de 5 572 \$, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

De fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 042 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, situé au sud-est de la rue Saint-Zotique en front de la 36<sup>e</sup> Avenue et d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Denise Beausoleil le lot 5 042 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 5 572 \$, excluant les taxes. Ce projet d'acte prévoit également la création d'une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication sur une partie du lot 5 042 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée par les lettres AGHDEFA du plan T-115 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 6 juin 2012, sous le numéro 1363 de ses minutes.

### **JUSTIFICATION**

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle qui n'est pas ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

La Ville va percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi cédé.

Cette cession permettra de régulariser l'occupation de ce terrain par la propriétaire riveraine.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de cet immeuble est de 5 572 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 88 \$/m<sup>2</sup>. Ce montant correspond aux normes et conditions établies, concernant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2007-2010), du terrain auquel le « résidu de terrain » est assemblé.

Le coût aux livres du lot 5 042 583 est de 0,00 \$.

Le revenu de 5 572,00 \$ avant taxes sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est nécessaire en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment, la « Politique de gestion contractuelle » ainsi qu'à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Jacques SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des travaux publics (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique\_ressources humaines\_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-8186

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2012-06-22

**Dossier # :1123496004**





**Dossier # : 1120515005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, sur un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château- Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 525 m <sup>2</sup> , et ce, au montant de 98 877 \$ excluant les taxes pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, sur un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué d'une partie du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 98 877 \$ plus TPS et TVQ pour le terme.
2. d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2013-04-03 17:22

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

\_\_\_\_\_  
Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1120515005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120515005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, sur un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 525 m <sup>2</sup> , et ce, au montant de 98 877 \$ excluant les taxes pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2006, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro soumettait au comité consultatif d'urbanisme, un plan d'intégration et d'implantation d'un site de télécommunication avec voûte, sur le terrain des neiges usées, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds. À la suite de l'approbation dudit plan, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nous demandait de rédiger une entente entre la Ville de Montréal et la Société Telus Communications.

En 2007, une entente est conclue avec la Société Telus Communications ci-après nommée Telus. Cette entente était d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et se terminant le 30 novembre 2012. Cependant, une clause de renouvellement est prévue à l'effet que le bail en faveur de Telus peut, suivant la transmission d'un préavis, être reconduit pour trois périodes supplémentaires d'une durée de cinq (5) ans chacune. Telus a signifié son intérêt par une lettre recommandée datée du 21 août dernier.

À noter qu'un projet de développement de la caserne de pompiers doit avoir lieu prochainement sur le site du dépôt à neige, et ce, adjacent à la location du terrain loué à Telus. En décembre dernier, une vérification a été faite auprès de l'équipe chargée du projet de caserne afin de s'assurer que le chemin d'accès allant à la tour de télécommunication de Telus soit arrimé au projet de caserne. Les plans et devis de ce projet n'étant pas complétés en février, le renouvellement du bail a été effectué afin de régulariser l'occupation des lieux loués à Telus. Ceci a occasionné le délai de 4 mois entre la fin du bail et son renouvellement

Le présent sommaire a pour but d'approuver l'option de renouvellement exercé par Telus pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM07 0750 - 26 novembre 2007 - Approuver un bail à la Société Telus Communications pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 30 novembre 2012. En 2007 le loyer était au montant de 16 000 \$.

## DESCRIPTION

Approuver le renouvellement d'un bail pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2017, à Telus, à des fins de télécommunication, sur un terrain plus connu comme étant le site du dépôt à neige, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué d'une partie du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P ci-joints à titre indicatif.

La valeur locative du terrain oscille entre 18 280 \$ à 19 000 \$, par année soit au prix unitaire de 34,82 \$ à 36,19 \$ le mètre carré. La location est au montant de 19 000 \$, 19 380 \$, 19 768 \$, 20 163 \$ et 20 566 \$ plus TPS et TVQ respectivement pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, le tout totalisant 98 877 \$. Telus s'engage à verser un montant non encore payé pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013 selon les négociations entendues, et ce, dès l'approbation dudit dossier par les autorités municipales. La présente location est consentie selon les conditions préétablies en 2007.

À noter qu'en 2007, il a été convenu entre les parties d'indexer le loyer de 3 %. En 2012, afin de demeurer cohérent dans la structure du bail existant, une indexation de 1,5 % à 3 % était suggérée par la Section expertise et évaluation immobilières. Selon Statistiques Canada, pour les années 2007 à 2012, une moyenne de 2 % était recommandée. Afin d'être équitable envers le partenaire d'affaires, les parties ont convenu d'indexer le loyer de 2 % pour les cinq prochaines années.

## JUSTIFICATION

Notre Service est favorable à recommander le présent renouvellement pour les motifs suivants :

- Le renouvellement est conforme à la valeur locative actuelle.
- Le renouvellement permettra de régulariser la situation.

L'arrondissement et les directions concernés se sont prononcés par un avis favorable avec commentaires.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu de loyer sera imputé au budget de fonctionnement de la Direction des Stratégies et Transactions Immobilières.

Loyers et concessions - baux ordinaires taxables

<b>SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS</b>	
<b>ANNÉES DU RENOUVELLEMENT</b>	<b>LOYERS</b>
2012-12-01 au 2013-11-30	19 000 \$
2013-12-01 au 2014-11-30	19 380 \$
2014-12-01 au 2015-11-30	19 768 \$
2015-12-01 au 2016-11-30	20 163 \$
2016-12-01 au 2017-11-30	20 566 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>98 877 \$</b>

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Fabienne LABOULY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

**Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole TESSIER

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-3016

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1120515005**



**Dossier # : 1132586002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2013;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier de la direction de la diversité sociale pour réaliser ces projets;
3. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-04-16 13:41

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1132586002**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132586002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La complexité des situations vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation étroites de tous les acteurs montréalais œuvrant dans le domaine de l'itinérance. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal accorde à chaque année, depuis 1998, un soutien financier de 100 000 \$ à Mission Old Brewery. Depuis 2004, pour Mission Bon Accueil elle accorde soutien financier de 25 000 \$, qui a été bonifié à partir de 2009 à 125 000 \$ par année. Et, à partir de 2009, elle accorde un soutien financier annuel de 125 000 \$ à chacun des trois organismes faisant l'objet de ce dossier.

Contrairement aux années précédentes, la totalité ou une partie du financement accordé aux trois grands refuges ne sera pas prise à même les sommes qui découlent d'ententes entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal. Ainsi, en 2013, une somme de 375 000 \$ découlant de la nouvelle Alliance pour la solidarité sera investie dans d'autres projets qui répondent à des enjeux tout aussi importants touchant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0102 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Les Oeuvres de la Maison du Père, 125 000 \$ à Mission Old Brewery et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (deux tiers) et à

même le budget de la Direction de la diversité sociale (un tiers)

**CG11 0219 du 22 juin 2011**

Accorder un soutien financier aux six organismes ci-après, dont 125 000 \$ à Mission Old Brewery; 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Oeuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

**CG10 0193 du 20 mai 2010**

Accorder un soutien financier aux cinq organismes ci-après, 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Oeuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

**CG09 0168 du 28 mai 2009**

Accorder un soutien financier total de 628 788 \$ à six organismes, dont 125 000 \$ à Mission Old Brewery; 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Oeuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds d'urgence

**CE08 1956 du 29 octobre 2008**

Accorder, pour l'année 2008, un soutien financier de 25 000 \$ à Mission Bon Accueil afin d'assurer des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi à des personnes itinérantes

**CG08 0524 du 28 octobre 2008**

Accorder une subvention de 100 000 \$ à Mission Old Brewery afin d'assurer des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi à des personnes itinérantes

**DESCRIPTION**

**Mission Old Brewery**

Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » - trois postes de conseillers en intervention chargés d'accompagner les hommes (1er janvier 2013 au 31 décembre 2013)

Montant : 125 000 \$

**Maison du Père**

Projet : « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion » - trois postes d'intervenants chargés d'accompagner les hommes (1er janvier 2013 au 31 décembre 2013)

Montant : 125 000 \$

**Mission Bon Accueil**

Projet : « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance » - deux postes d'intervenants à la mission des hommes et deux postes d'intervenants au « Roc-Aide aux jeunes » (1er 2013 janvier au 31 décembre 2013)

Montant : 125 000 \$

**JUSTIFICATION**

Ce soutien financier permet aux trois grands refuges montréalais d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général des personnes sans abri et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. C'est après analyse des résultats antérieurs des présents projets que la Direction de la diversité sociale (DDS) recommande ces projets.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La dépense est prise à même un virement en provenance du budget des



dépenses générales d'administration d'agglomération vers le budget régulier de la DDS. Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux trois organismes pour les mêmes projets.

Organisme	Montant accordé				Montant à accorder	% du budget de l'organisme 2013
	2010 - MESS	2011 - MESS	2012			
			Budget DDS	MESS		
<b>Mission Old Brewery</b>	125 000 \$	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	<b>125 000 \$</b>	1,49
<b>Maison du Père</b>	125 000 \$	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	<b>125 000 \$</b>	3,06
<b>Mission Bon Accueil</b>	125 000 \$	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	<b>125 000 \$</b>	1,06

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 Comité exécutif  
 Mai 2013 Conseil municipal  
 Mai 2013 Conseil d'agglomération

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
 Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
 Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
 Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Guy LACROIX

Patrice ALLARD

Conseiller en développement communautaire

Chef de division

**Tél :** 872-8849

**Tél :** 514-872-1274

**Télécop. :** 872-9848

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-04-12

**Dossier # :1132586002**



**Dossier # : 1132856001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 7
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman dans le secteur du poste de quartier 4, ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'intersection des rues Chameran et Meloche dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

Il est recommandé aux membres du comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers de l'intersection située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman du poste de quartier 4 vers l'intersection des rues Chameran et Meloche du poste de quartier 7.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-04-17 08:36

**Signataire :** Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR

**Dossier # :1132856001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132856001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 7
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman dans le secteur du poste de quartier 4, ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'intersection des rues Chameran et Meloche dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 7 a reçu une demande de la directrice de l'école Henri-Beaulieu à l'effet d'ajouter une traverse à l'intersection des rues Chameran et Meloche. Les agents de quartier en sécurité routière du poste de quartier 7 ont procédé à l'analyse de l'intersection des rues Chameran et Meloche et les résultats du comptage d'élèves et d'automobilistes démontrent la nécessité de créer une traverse scolaire.

Par ailleurs, les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers ont permis d'établir que la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman, dans le secteur du poste de quartier 4, ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal et par conséquent, sera déplacée à l'intersection Chameran et Meloche, située dans le secteur du poste de quartier 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Obtention d'une traverse d'écoliers à l'intersection des rues Chameran & Meloche dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

La demande d'obtention d'une traverse d'écoliers a été formulée par la direction de l'école Henri-Beaulieu. Les observations, effectuées le 7 février 2013 par les agents de quartier en sécurité routière du poste de quartier 7, indiquent que 577 élèves d'âge primaire traversent cette intersection, soit 246 le matin, 96 le midi et 238 à la sortie des classes. La vitesse permise est de 30 km/h et la vitesse observée par le radar est de 30 km/h. Le volume de circulation durant les heures de traversée varie entre 92 et 63 véhicules selon la période de

la journée. Cette intersection se situe dans une zone 100 % résidentielle.

Selon les observations des agents de quartier en sécurité routière, l'infrastructure ne représente pas un problème. C'est le nombre élevé de véhicules des parents qui viennent reconduire leurs enfants à l'école et le nombre élevé de piétons qui viennent de la rue Deguire qui rendent la présence d'un brigadier scolaire nécessaire dans l'intersection afin d'assurer la sécurité des enfants. Plusieurs infractions au code de sécurité routière ont été observées lors de l'étude.

Conséquemment, les éléments démontrés à cette intersection rencontrent les critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'école. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection.

Déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman, dans le secteur du poste de quartier 4 à l'intersection des rues Chameran et Meloche, dans le secteur du poste de quartier 7.

L'évaluation annuelle des traverses d'écoliers a permis de constater que la traverse située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman, dans le secteur du poste de quartier 4, ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal.

En effet, l'étude démontre que très peu d'élèves utilisent cette traverse, soit 4 le matin, aucun le midi et 6 à la fin des classes. Les élèves peuvent traverser de façon sécuritaire à l'arrêt à l'intersection Cadman et Sunshine.

Il ne s'agit pas uniquement de ce critère puisque l'analyse démontre que le niveau de dangerosité pour les piétons est faible. Plus précisément, aucun accident piéton n'a été recensé à l'intersection des rues Cadman et Sunshine depuis les cinq dernières années.

La directrice de l'école Sunshine, Mme Marie Wahba, a été informée de cette décision. Celle-ci a exprimé sa déception à l'égard de cette décision mais ne s'y oppose pas. Le comité d'établissement n'approuve pas l'abolition de la traverse mais il comprend les motifs et, puisque la traverse ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal, la décision est maintenue. Lorsque le déplacement sera officialisé, une lettre sera adressée aux parents concernés et les policiers du poste de quartier 4 seront présents les premiers jours afin de bien diriger les enfants.

## **JUSTIFICATION**

Cette recommandation respecte les critères de justification, création ou de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation du déplacement n'entraîne aucune incidence financière puisque l'abolition de la traverse située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman, dans le secteur du poste de quartier 4, nous permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers. Le présent dossier est donc conforme au budget établi.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette demande de déplacement de la traverse d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement sécuritaire pour les écoliers qui traverseront à l'intersection des rues Chameran et Meloche.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Sunshine et Cadman sera officialisé, une lettre sera adressée aux parents concernés et les policiers du poste de quartier 4 seront présents les premiers jours afin de bien diriger les enfants.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La traverse déplacée (PDQ 4) est présentement vacante. La nouvelle traverse (PDQ 7) sera comblée conformément aux règles de la convention collective.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville de Dollard-Des-Ormeaux , Direction (Jack BENZAQUEN)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LA PENNA

Commandant  
Poste de quartier 7

**Tél :** 514 280-0007

**Télécop. :** 514 280-0607

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mario GUÉRIN

Assistant-directeur  
Service à la communauté - Région Sud

**Tél :** 514-280-7720

**Télécop. :** 514-280-7729  
**Date d'endos. :** 2013-03-07

**Dossier # :1132856001**



**Dossier # : 1124915004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer à la "Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives" proposée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé :

1. d'adhérer à la "Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives" proposée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). ;
2. d'autoriser M. Alain Tassé, membre du comité exécutif et responsable politique de l'économie sociale à la Ville de Montréal, à signer la déclaration ci-jointe pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-04-18 08:47

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-  
Conc.Arr.R.M.

**Dossier # :1124915004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124915004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer à la "Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives" proposée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée, depuis 2009, dans une démarche d'appui à l'entrepreneuriat collectif par son *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* . Cette préoccupation est inscrite dans la Politique d'approvisionnement de la Ville adoptée le 27 octobre 2011 et la Direction de l'approvisionnement accompagne les entreprises d'économie sociale dans leurs démarches afin d'augmenter leur de participation aux appels d'offres.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal désire se joindre à la démarche lancée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) visant à développer l'achat public auprès des entreprises collectives en adhérant à la *Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives* proposée par le ministère.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

La déclaration figurant en pièce jointe fait valoir l'apport à la collectivité des entreprises d'économie sociale et la volonté de la Ville de Montréal de les encourager.

**JUSTIFICATION**

Outre de favoriser l'essor du milieu et l'action écoresponsable, l'appui aux entreprises d'économie sociale permet d'élargir le bassin de fournisseurs des municipalités.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NE S'APPLIQUE PAS.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'économie sociale est une des composantes de l'action écoresponsable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville entend poursuivre son soutien auprès des entreprises d'économie sociale désirables d'offrir leurs services ou de participer aux appels d'offres municipaux. Toutefois, compte tenu de la taille du marché municipal et afin de ne pas mettre à risque la croissance des



entreprises d'économie sociale ainsi que le niveau de service requis aux opérations municipales, les éléments suivants devraient être pris en considération:

- La Ville, par le biais de la Direction de l'approvisionnement est en mesure d'offrir, aux divers réseaux de l'économie sociale, une formation sur les appels d'offres et leur préparation (dans un contexte hors soumission).
- Les entreprises d'économie sociale doivent évaluer leur capacité à répondre aux appels d'offres et aux obligations que ceux-ci entraînent.
- La Direction de l'approvisionnement offre sa participation à des activités de maillage, dont celles de Commerce solidaire soutenu par le Chantier de l'économie sociale.
- Encourager une offre de service regroupée des entreprises d'économie sociale par le biais de la plateforme électronique de Commerce Solidaire.
- Faire confirmer par le MAMROT que les entreprises d'économie sociales sont tenues de par l'art. 573 de la Loi des cités et villes aux mêmes obligations quant aux acquisitions de gré à gré ou par appel d'offres

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le 6 juin 2013 sera tenu, sous l'égide du CESIM (Comité d'économie sociale de l'île de Montréal) un événement du type conférence de presse portant sur l'annonce officielle du lancement du projet-pilote «L'économie sociale, j'achète!», dont le MAMROT se fait le promoteur.

Des organismes publics tels que la Ville de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal, le Collège d'Ahuntsic ont déjà signifié leur participation à l'événement et s'appêtent à signer la «Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives».

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NE S'APPLIQUE PAS

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette déclaration s'inscrit dans l'esprit et les objectifs du *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Johanne LAVOIE)

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge OUELLETTE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jacques A. ULYSSE

Chef de division pratiques d'affaires

Directeur

**Tél :** 514-872-1082

**Tél :** 514-868-4433

**Télécop. :** 514-0751

**Télécop. :** 514-872-0751

**Date d'endos. :** 2013-03-28

**Dossier # :1124915004**



**Dossier # : 1130640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Attendu la responsabilité de la Ville de nommer des administrateurs au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal, je recommande de reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de Mme Johanne Goulet comme membre de ce conseil.

**Signé par** Nancy SHOIRY **Le** 2013-04-18 12:07

**Signataire :** Nancy SHOIRY

Directrice principale  
Mise en valeur du territoire , Direction

**Dossier # :1130640001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est un organisme à but non lucratif créé par lettres patentes émises le 8 mai 2001, à la requête de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au nom de la Ville de Montréal. La mission de l'OMHM est d'offrir des logements subventionnés de qualité afin d'améliorer les conditions de vie de personnes et de familles à revenu faible ou modéré. L'Office gère, à la fin de 2012, 23 239 unités de logement (soit 21 540 unités d'habitations à loyer modique [HLM] et 1 699 unités à coût abordable), en plus de 7 500 allocations de suppléments au loyer (PSL).

Les lettres patentes de l'Office municipal d'habitation prévoient que le conseil d'administration (CA) se compose de neuf membres :

- cinq (5) sont nommés par le Conseil d'agglomération (cette responsabilité était assumée avant le 1er janvier 2006 par le Conseil de la Ville de Montréal)
- deux (2) sont élus par l'ensemble des locataires de l'OMHM
- deux (2) sont nommés par le ministre responsable de la Société d'habitation du Québec, après consultation parmi les groupes socio-économiques les plus représentatifs du territoire de l'Office.

Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans. Les statuts de l'OMHM prévoient que les administrateurs demeurent en fonction malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'au renouvellement de celui-ci, ou jusqu'à leur remplacement.

Les dernières nominations faites par le conseil d'agglomération de Montréal sont les suivantes :

- Mme Myrlande Myrand et MM. Robert Labelle et Alain Tassé, nommés pour 3 ans le 21 juin 2012;
- Mme Danielle Cécile, nommée pour 3 ans, en août 2011;
- Mme Johanne Goulet, nommée pour 3 ans en avril 2010.

Seul le poste de Mme Goulet doit donc être comblé en 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 12 0241 - 21 juin 2012 - Nomination de Mme Myrlande Mayrand et de MM. Robert Labelle et Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM

CG 11 0286 - 25 août 2011 - Nomination de Mme Danielle Cécile à titre de membre du conseil d'administration de l'OMHM

CG10 0166 - 22 avril 2010 - Nomination de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'OMHM

### **DESCRIPTION**

Mme Goulet occupe depuis janvier 2012 le poste de directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal, après avoir été directrice du développement immobilier au sein de cette société paramunicipale. Auparavant, Mme Goulet a assumé plusieurs fonctions à la Ville de Montréal, donc celles de directrice à la Direction de l'approvisionnement et d'adjointe au directeur général de la Ville. Mme Goulet a également acquis une importante expérience dans le domaine de l'habitation, tant à la Ville, comme chargée de projets et chef de division au Service de l'habitation, qu'à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Mme Goulet est détentrice d'un MBA spécialisé en affaires municipales et d'une maîtrise en gestion et analyse urbaine, qu'elle a récemment complétés par une certification universitaire en gouvernance de sociétés. Le curriculum vitae de Mme Goulet apparaît en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le renouvellement du mandat de Mme Goulet assure au CA de l'OMHM une expertise pointue en gestion de l'habitation et une connaissance étendue des politiques publiques relatives à ce domaine. La taille et la diversité du parc immobilier de l'OMHM, les défis qui se posent au plan de sa modernisation et de son adaptation aux clientèles, l'importance des mécanismes de reddition de comptes avec les bailleurs gouvernementaux : tous ces éléments exigent du CA des compétences fortes au plan de la gestion, domaine où s'est illustré Mme Goulet. Par ailleurs, dans un contexte où le cadre de financement du parc social (incluant les HLM) fera l'objet de discussions au cours des prochaines années au palier fédéral, il sera essentiel au CA de pouvoir disposer d'une capacité d'analyse des enjeux financiers émergents.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun. La politique actuellement en vigueur à l'OMHM définit les allocations par réunion et prévoit que celles-ci ne s'appliquent pas aux membres du CA qui sont fonctionnaires, employés de la Ville de Montréal, conseillers municipaux ou employés de l'OMHM.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de logements de l'OMHM participe à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable à plusieurs égards : réponse aux besoins sociaux (accès à un logement salubre et abordable pour plus de 50 000 personnes), maintien de l'équité, de la solidarité et de la cohésion sociale, etc. Au niveau de la gestion immobilière proprement dite, les axes retenus dans le plan stratégique de l'OMHM sont dans le droit-fil du développement durable : pérennisation du parc, conservation et amélioration du bâti, amélioration de la qualité des milieux de vie. Le maintien d'un conseil d'administration expérimenté et compétent, également en mesure de répondre aux enjeux sociaux vécus par la clientèle, est donc essentiel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Continuité du fonctionnement du conseil d'administration de l'OMHM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue. L'OMHM ne prévoit pas d'opérations de communication dans le cas d'une nomination isolée (telle la présente). La personne nommée sera avisée par lettre.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'acte constitutif de la Corporation.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne LAFERRIÈRE

Conseillère au développement de l'habitation

**Tél :** 872-5897

**Télécop. :** 872-3883

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CÉCILE

Directrice

**Tél :** 514 872-3882

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-04-17

**Dossier # :1130640001**



**Dossier # : 1130577003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 5 mai au 19 septembre 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 3e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-04-15 10:58
------------------	------------------------	----------------------------

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1130577003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130577003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 5 mai au 19 septembre 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la troisième programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

Suite à des changements au sein du comité organisateur relativement à l'événement « Journée nationale des patriotes », plusieurs modifications au niveau des lieux ont été apportées depuis la seconde partie de la programmation qui a été présentée au comité exécutif du 3 avril 2013 (CE13 0392). Le tableau ci-joint inclut ces modifications.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0392**, du 3 avril 2013, approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2013;

- **CE13 0269**, du 6 mars 2013, approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2013.

**DESCRIPTION**

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 5 mai au 19 septembre 2013. Ces événements sont :

- Les dimanches des Tam-Tams;
- Défi Corporatif Canderel 24e édition;
- Marche 2/3 d'Oxfam Québec;
- Course au flambeau des agents de la paix;
- Messe anniversaire de Maisonneuve;
- Journée nationale des patriotes;
- Faites marcher votre foie;



- Duathlon Urbain (3e édition);
- Rallye pour les jeunes Capital One;
- Danse plein air 2013 - 55e édition;
- Un pas vers la guérison – Girls for the cure.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

### **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Dominique ARCHAMBAULT)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD

Pour Alexandra COURT, chef de division

**Tél :** 514 872-3911

**Télécop. :** 514 872-1505

#### ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Dir associe - cinema, festivals et evenements

**Tél :** 514-872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-04-10

**Dossier # :1130577003**



**Dossier # : 1130879002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2013;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-04-12 14:29
------------------	------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1130879002**

## IDENTIFICATION

Dossier # :1130879002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2013.

## CONTENU

## CONTEXTE

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte se promène dans les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 60 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquiescer une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. La Direction de la culture et du patrimoine assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0489 - 4 avril 2012 : accepter le revenu supplémentaire de 11 677 \$ provenant d'une commandite de 10 000 \$ de la Caisse de la culture Desjardins et d'un montant de 1 677 \$ de Les Voyagements théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et de permettre la production du spectacle *Peter Pan* au théâtre La Roulotte ;

## DESCRIPTION

Lors de notre rencontre avec le directeur général de la Caisse de la culture Desjardins, M. Claude Demers, celui-ci a démontré un intérêt marqué pour s'associer au réseau Accès culture et plus particulièrement au spectacle de La Roulotte. Une proposition de commandite, détaillant la visibilité offerte à la Caisse de la culture Desjardins, a alors été déposée. On retrouve cette proposition en annexe du présent sommaire. Suite à une réponse positive que nous avons reçue au mois de février, un chèque au montant de 10 000 \$ a été transmis à la Ville. Ce montant servira à couvrir les dépenses supplémentaires entourant la production de La Roulotte, mais, surtout, cette commandite permettra de maintenir une qualité de production constante tout en assurant de bonnes conditions de travail aux artistes participants malgré les augmentations inhérentes des coûts de

production.

## **JUSTIFICATION**

Cette collaboration permettra au Théâtre La Roulotte de bonifier les cachets des interprètes et de l'ensemble de l'équipe de production ainsi que le budget général de production. De plus, davantage d'activités de médiation culturelle autour de la production pourront être réalisées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Caisse de la culture Desjardins a remis un chèque de 10 000 \$. Ces sommes serviront à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par le réseau Accès culture pour la production de la Roulotte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la solidarité des milieux culturels avec les communautés locales sont au coeur des projets du présent sommaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Grâce à l'appui de la Caisse de la culture Desjardins, nous pourrions maximiser le potentiel du théâtre La Roulotte et des activités de toute la programmation estivale et permette ainsi, l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir à la population montréalaise une programmation estivale gratuite et de grande qualité;
- Appuyer les artistes de la relève;
- Sensibiliser le grand public à des formes d'expression culturelle et artistique novatrices;
- Permettre l'accès au plus grand nombre de Montréalais à des oeuvres de haute notoriété.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai à juin 2013 Mise en production du spectacle de La Roulotte - *Hansel et Gretel*

26 juin 2013 Événement de lancement de la programmation estivale

Fin juin à fin août 2013 Représentations (49) dans les parcs de la ville du spectacle de La Roulotte - *Hansel et Gretel*

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élisa BELHACHE

Agent(e) de developpement culturel

**Tél :** 514-872-0023

**Télécop. :** 514 872-0981

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS

Chef de division

**Tél :** 514-872-5592

**Télécop. :** 514 872-0981

**Date d'endos. :** 2013-04-02

**Dossier # :1130879002**



**Dossier # : 1133484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo.

Il est recommandé :  
d'autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-04-19 14:25

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**Dossier # :1133484001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports a analysé les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 dans le cadre de l'évolution budgétaire réalisée au 15 mars 2013. Les prévisions de dépenses pour l'année 2013 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année.

Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2013 :

- La Division des grands projets - Portefeuille 1 ne peut ainsi réaliser tout son programme de travaux de développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - Lot 12 (40152) du PTI. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (500 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI «agglo».
- La Division des grands projets - Portefeuille 2 ne peut ainsi réaliser tout son programme de complexe Turcot (39710) du PTI. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (800 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif.
- La Division des grands projets - Portefeuille 3 ne peut ainsi réaliser tout son programme de réaménagement de la rue Sherbrooke Est - tronçon 1B (39860) du PTI. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (600 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif.
- La Division de l'exploitation du réseau artériel ne peut réaliser tout son programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies (54100) du PTI. Par



conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (400 000\$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif.

Ces apports de fonds permettront à la Division de l'exploitation du réseau artériel de combler l'écart négatif entre le budget et les prévisions compte tenu du fait que cette dernière est responsable, depuis janvier 2013, de la réalisation des travaux d'installation de feux de circulation situés sur le réseau artériel du territoire de la Ville.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4- Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsub-Dessau et le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel traite des virements budgétaires de 2 300 000 \$ net ristourne en provenance des projets 40152- Développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - lot 12 (500 000\$ Agglo), 39710- Complexe Turcot (800 000\$ Agglo) , 39860- Réaménagement de la rue Sherbrooke-Est - tronçon 1B (600 000\$- Agglo), 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Agglo (500 000\$) et du PTI corporatif (1 800 000\$).

Ce virement budgétaire sert à financer les travaux de mise aux normes des feux de circulation du programme 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne.

Les travaux de mise aux normes des feux consistent essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diode, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :

- leur hauteur (trop haut ou trop bas);
- leur position par rapport aux cônes de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petits, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge) ;
- l'absence de moniteurs de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

## **JUSTIFICATION**

Ces virements budgétaires sont nécessaires afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des travaux du projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne parce que la Division de l' exploitation du réseau artériel est maintenant responsable de ces travaux et également pour rattraper les retards accumulés en 2012 compte tenu du contexte particulier relié à l'octroi des mandats de réalisation des travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement budgétaire de 500 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 40152 - Développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - lot 12 vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Agglo.

Virement budgétaire de 800 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 39710- Complexe Turcot 40152 - vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Corpo.

Virement budgétaire de 600 000\$, net ristourne, en provenant du projet 39860 - Réaménagement de la rue Sherbrooke Est - tronçon 1B vers le projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Corpo.

Virement budgétaire de 400 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies 39710- Complexe Turcot vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corpo.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention de la fonction finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable de ces virements budgétaires ne permettra pas d'optimiser le déroulement des projets à son maximum et repousserait en 2014 la réalisation de certains travaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Laurent GUIGNARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (François THÉROUX)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Richard NIORE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Son Thu LÊ

C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514-872-5181

**Télécop. :** 514-872-9458

**ENDOSSÉ PAR**

Son Thu LÊ

C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514-872-5181

**Télécop. :** 514-872-9458

**Date d'endos. :** 2013-03-25

**Dossier # :1133484001**



**Dossier # : 1134822037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 5 220 00 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI corporatif de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif de la division de la conception des travaux pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2. d'autoriser un virement budgétaire de 67 000 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI d'agglomération de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2013-04-17 07:30

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

---

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**Dossier # :1134822037**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134822037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis janvier 2013, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Or, le nombre de projets d'éclairage prêts pour réalisation excèdent les sommes disponibles au programme triennal d'immobilisations 2013- 2015.

Dans ce contexte, la Direction des infrastructures a analysé les statuts d'avancement des projets en cours et revu les prévisions de dépenses pour l'année 2013. Cet exercice a permis de constater que le projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales » — géré par la Division de la gestion des actifs de voirie — ne pourra être réalisé en totalité tel que prévu pour l'année 2013, libérant ainsi des fonds qui pourraient être avantageusement versés au Programme d'éclairage de rue.

Le virement budgétaire demandé dans ce dossier permettra donc à la Division de la conception des travaux de combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel traite d'un virement budgétaire de 5 287 000 \$, net de ristourne, du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales » du PTI corporatif et d'agglomération vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif et d'agglomération de la Division de la conception des travaux. Ce virement budgétaire servira à financer les travaux relatifs au **Programme de réfection de l'éclairage de rue - 58002** dont les objectifs principaux sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer lorsque cette possibilité est faisable;
- de consolider et de conserver les équipements municipaux.

Les fonds quant à eux proviennent du Projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales, lequel a pour principal objectif d'effectuer la réfection de rues collectrices. À noter que ce virement ne sera pas nécessaire pour l'année 2014, puisque les sommes requises pour le Programme de réfection de l'éclairage de rue seront prévues dès le début du processus d'élaboration du PTI 2014- 2016.

### **JUSTIFICATION**

Ce virement budgétaire est nécessaire afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif et d'agglomération. Cette démarche vise donc à optimiser le déroulement et le succès des sous-projets.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit :

- 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales du PTI corporatif de la Division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la Division de la conception des travaux;
- 67 000 \$ en provenance du projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales du PTI d'agglomération de la Division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la Division de la conception des travaux. La compétence d'agglomération est due au fait qu'il s'agit d'aménagement du domaine public dans le centre-ville.

Le détail de la provenance et de l'imputation budgétaire est inscrit dans l'intervention de la Fonction finances du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le virement budgétaire requis est nécessaire pour répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage du rue » du PTI corporatif et d'agglomération. Une décision défavorable à cette demande de virement budgétaire ne permettrait pas d'optimiser le déroulement des sous-projets à son maximum et repousserait en 2014 la réalisation de certains projets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin GAUDETTE

Chef de section - Voirie

**Tél :** 514 872-5622

**Télécop. :** 514 872-2874

**ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816

**Télécop. :** 514 872-2874

**Date d'endos. :** 2013-04-10

**Dossier # :1134822037**





**Dossier # : 1134602001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder aux travaux d'aménagement d'un passage piétonnier, d'une passerelle ainsi que d'un massif électrique souterrain sur un terrain de la Ville situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard. N/Réf. : 31H12-005-3362-03

Il est recommandé :  
d'autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder aux travaux d'aménagement d'un passage piétonnier, d'une passerelle en aérien ainsi que d'un massif électrique souterrain, conformément à la promesse d'achat annexée, sur un terrain de la Ville représenté par une partie des lots 1 336 175, 4 620 522 et 4 620 523 du cadastre du Québec localisé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement Saint-Léonard, le tout afin de compléter les travaux relatifs à la gare Saint-Léonard du Train de l'Est et sous réserve qu'elle réponde à toutes les exigences de la demande d'autorisation jointe.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-04-25 16:47

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134602001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134602001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder aux travaux d'aménagement d'un passage piétonnier, d'une passerelle ainsi que d'un massif électrique souterrain sur un terrain de la Ville situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard. N/Réf. : 31H12-005-3362-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son projet du Train de l'Est, l'Agence métropolitaine de transport (l' « AMT ») a déjà procédé à des travaux de construction d'un stationnement pour la future gare Saint-Léonard/Montréal-Nord sur un terrain de la Ville montré à titre indicatif par trait liséré sur les plans B et C annexés. À cet effet, elle a obtenu une autorisation pour effectuer ces travaux par une résolution du comité exécutif signée le 11 novembre 2010. L'AMT a signé une promesse d'achat le 22 avril 2013, laquelle devra être ratifiée par les autorités compétentes de cette dernière avant le 31 mai 2013. La promesse prévoit la création d'une servitude représentée par une trame ombragée sur le plan C annexé. Puisque l'AMT doit débiter les travaux dans les meilleurs délais, elle demande une autorisation pour réaliser ces derniers sur l'emplacement où la servitude est prévue, le tout préalablement à la signature de l'acte qui donnera suite à la promesse annexée. En 2010, le terrain sujet était exclu de l'autorisation accordée.

Il est à préciser que les plans A, B, C et P annexés concernent l'ensemble de la transaction à venir avec l'AMT. Le présent sommaire concerne seulement la partie ombragée des plans B et C.

Le présent sommaire a pour but de soumettre une nouvelle demande d'autorisation pour débiter les travaux reliés à un passage piétonnier, une passerelle en aérien ainsi qu'un massif électrique le tout tel que précisé à la promesse d'achat signée par l'AMT, laquelle est annexée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE10 1768 - 11 novembre 2010 - Autorisation de travaux pour la gare Saint-Léonard et pour la gare Sauvé.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'une demande d'autorisation présentée aux autorités municipales afin de permettre à l'AMT d'occuper un terrain appartenant à la Ville, composé d'une partie des lots 1 336 175, 4 620 522 et 4 620 523 du cadastre du Québec, localisé du côté ouest du boulevard Lacordaire au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que montré par une trame ombragée sur les plans B et C annexés. Les travaux autorisés sont ceux décrits à la promesse d'achat annexée à l'autorisation, soit un passage piétonnier, une passerelle en aérien ainsi qu'un massif électrique en souterrain. Cette autorisation sera en vigueur pour une durée d'une année à compter de la date de l'adoption de la résolution du comité exécutif.

Lors de la signature de l'acte de vente découlant de la promesse d'achat annexée, il y aura établissement d'une servitude pour ces aménagements (voir la description technique par Bernard Brisson a.g. PS1436-1, annotée annexe 2 de la promesse d'achat). Dû à une conduite d'aqueduc principale de la Ville, les élévations inférieures des servitudes sont clairement établies à la promesse d'achat annexée et la description technique sera modifiée afin de les représenter avec exactitude .

Relativement à la partie des travaux se retrouvant sur le lot 4 620 522 du cadastre du Québec, la servitude devra être établie précédemment à l'acte de vente découlant de la promesse d'achat annexée. En effet, la DSTI prévoit que ce lot soit vendu au cours des mois à venir et une servitude pour les besoins du massif sera créée au même moment, voir promesse d'achat annexée article 8.5, paragraphe 3.

En vertu de cette autorisation, l'AMT s'engage :

- à ne débiter les travaux qu'après la réception de toutes les autorisations et permis requis;
- à n'exiger de la Ville aucune compensation de quelque nature que se soit en référence aux travaux qu'elle effectuera sur le terrain de la Ville;
- à assumer l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux exécutés;
- à réaliser les travaux autorisés à ses seuls risques et périls;
- à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'occupation, une assurance et à assumer tous les risques inhérents à la réalisation de son projet, sur le terrain qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation et dégage la Ville de toute responsabilité à cet effet;
- à prendre fait et cause pour la ville et l'indemniser contre tout recours qui pourrait être intentés contre elle liés au fait que les travaux prévus chevauchent une servitude en faveur de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.
- à fournir à la Ville la confirmation de la ratification de la promesse d'achat signée le 22 avril 2013 par ses autorités compétentes avant le 31 mai 2013, sans quoi l'autorisation sera révoquée et l'AMT devra remettre le terrain dans son état et tenir la Ville indemne de tout dommage pouvant en résulter.

## **JUSTIFICATION**

La DSTI est favorable à recommander la présente autorisation permettant à l'AMT de

compléter ses travaux pour la gare Saint-Léonard/Montréal-Nord puisqu'une promesse d'achat a été signée en date du 22 avril 2013 et que l'AMT s'engage à fournir à la Ville la ratification de celle-ci avant le 31 mai 2013, sans quoi la promesse deviendrait nulle et non avenue ainsi que l'autorisation de travaux serait révoquée.

Il est à considérer que l'AMT a convenu de réaliser les travaux à ses seuls risques et périls, agissant à titre de maître d'œuvre et assume toutes les responsabilités y découlant. Il est de même prévu que, s'il advenait que la vente du terrain et l'établissement des servitudes prévues ne se concluent pas pour quelque raison que ce soit, l'AMT renoncerait à tout recours contre la Ville et remettrait le terrain en bon état à la satisfaction de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est convenu que cette autorisation soit consentie par la Ville à titre gratuit. La Ville percevra un montant de 547 000 \$ pour la vente du terrain et l'établissement des servitudes tel que prévues à la promesse d'achat annexée.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Train de l'Est de l'AMT favorisera l'accès aux transports en communs ce qui s'inscrit comme un principe du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à ce stade.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Projet d'acte de vente à être approuvé par le comité exécutif et le conseil municipal avant le 31 décembre 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude LAFOND)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Isabelle MORIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-5475

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél: 514-872-2125

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514-872-8350

**Date d'endos. :** 2013-04-18

**Dossier # :1134602001**



**Dossier # : 1131673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Marketing_communications et commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 595,41 \$ (taxes incluses) à la Société des musées montréalais.

Il est recommandé:

1. d'adopter, en vertu de l'article 51 du Règlement 12-055 (exercice financier 2013), une ordonnance relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais;
2. d'accorder un soutien financier de 3 595,41 \$ à la Société des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-04-22 13:36

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1131673001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Marketing_communications et commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 595,41 \$ (taxes incluses) à la Société des musées montréalais.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), qui regroupe une trentaine de musées de Montréal, a pour but de favoriser la concertation et les actions communes entre ses membres. Elle organise des événements publics, dont le plus connu est la Journée des musées montréalais.

L'une des conditions que doivent remplir les institutions membres est la participation à cet événement, qui donne accès gratuitement aux musées pour les visiteurs et les inscrit sur des circuits d'autobus, également gratuits.

En tant que membre de la SDMM, Espace pour la vie participe depuis 1999 à la Journée des musées montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0071 - 20 janvier 2012 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme, le 27 mai 2012, à l'occasion de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 554,46 \$.

CE 11 0494 - 6 avril 2011 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium, le 29 mai 2011, à l'occasion de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 554,46 \$.

CE09 0197 - 11 février 2009 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium, le 31 mai 2009, à l'occasion de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 521,70\$.

**DESCRIPTION**

Le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan sont les deux seules institutions d'Espace pour la vie à participer à la Journée des musées montréalais. Bien que le Jardin botanique et l'Insectarium adhèrent aussi à la SDMM, elles sont dispensées de participer à la Journée des musées montréalais en raison de la tenue de l'événement "Rendez-vous horticole", qui a lieu depuis maintenant 16 années et qui constitue un événement incontournable au Jardin botanique, attirant chaque année quelque 15 000 visiteurs.

L'adoption par le comité exécutif d'une ordonnance en vertu de l'article 51 du règlement sur les tarifs permettra à Espace pour la vie de respecter ses engagements vis à vis de la SDMM, à laquelle l'adhésion implique une participation à la Journée des musées montréalais.

## **JUSTIFICATION**

La participation du Biodôme et du Planétarium apporte une très grande visibilité à Espace pour la vie. En 2011, année où les deux institutions étaient ouvertes au public, ce sont quelque 112 806 visiteurs qui participaient à la Journée des musées, dont 14 154 au Biodôme et 4 141 au Planétarium.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La fréquentation du Biodôme et du Planétarium un dimanche tarifé à cette période de l'année contribuerait à hauteur de 32 269 \$ aux revenus autonomes d'Espace pour la vie. La participation à la Journée des musées montréalais implique que ces revenus ne seront pas perçus. Cette perte est compensée en partie par une augmentation des ventes à la boutique, au stationnement et au restaurant qui doublent avec la venue des visiteurs, cinq à sept fois plus nombreux en moyenne qu'un dimanche ordinaire durant la même période. De plus, une contribution de 3 595,41 \$ (taxes incluses) sera versée à la SDMM en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais 2013. Cette dépense a été prévue au budget de fonctionnement de la division Identité et mise en valeur d'Espace pour la vie. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En favorisant l'accès aux institutions pour le grand public, la participation d'Espace pour la vie à la Journée des musées montréalais contribue au volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Par ailleurs, cet événement permet de sensibiliser un grand nombre de personnes aux enjeux liés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En ne participant pas au circuit de la Journée des musées montréalais, Espace pour la vie subirait une perte d'attachement auprès du public et une perte de crédibilité auprès des autres musées. Par ailleurs, l'organisation devrait retirer son adhésion à la SDMM.

Aussi, une telle décision défavorable subséquente à la sortie de la campagne de promotion de la SDMM impliquerait un dédommagement financier à l'organisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus des activités de communications organisées par la SDMM, l'annonce de la Journée des musées sera diffusée sur le portail web et les médias sociaux d'Espace pour la vie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement de services publics.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Roger TRUDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine PRONOVOST

Chef de division (Marketing)

**Tél :** 514 868-4084

**Télécop. :** 514 868-4979

**ENDOSSÉ PAR**

Francyne GERVAIS

Chef - Marketing, communications,  
commercialisation

**Tél :** 514 868-4976

**Télécop. :** 514 868-4979

**Date d'endos. :** 2013-04-02

**Dossier # :1131673001**



**Dossier # : 1134521003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement numéro 02-002) en y intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- Modifier le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (règlement numéro 02-002) en y intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-04-23 21:34
------------------	------------------------	----------------------------

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1134521003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134521003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement numéro 02-002) en y intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La toponymie joue deux rôles principaux. Le premier est d'assurer le repérage des voies et espaces publics sur le territoire. Un repérage efficace est nécessaire à plus d'un titre, notamment pour la prestation de services comme la poste et les services d'urgence. Le second est lié à la nature des noms choisis pour identifier les lieux. Ces noms témoignent d'une culture toponymique qui s'est développée tout au long de l'histoire de la ville. À ce titre, le corpus des noms de lieux de la Ville de Montréal constitue un patrimoine culturel qui fait partie du quotidien et qui, par sa richesse, suscite un grand intérêt avec plus de 6000 toponymes identifiant des voies de circulation, des espaces et des immeubles publics sur le territoire municipal. Au fil du temps, la Ville a enrichi la toponymie en faisant largement appel à la commémoration de personnages, de groupes ou d'autres éléments marquants de la culture et de l'histoire tels que des événements, des faits, des œuvres ou des lieux.

*La toponymie - une responsabilité partagée*

La toponymie est une responsabilité partagée entre le conseil municipal et la Commission de toponymie du Québec. Le conseil municipal détient la compétence pour attribuer des noms aux espaces du domaine public montréalais dans l'ensemble des 19 arrondissements, tandis que la Commission de toponymie en assure l'officialisation au niveau du Québec en s'appuyant sur les règles et critères encadrés par la Charte de la langue française.

En soutien à l'exercice de cette compétence centrale, la Direction de la culture et du patrimoine offre une expertise visant à assurer le développement d'une toponymie municipale qui joue son double rôle de repérage efficace et d'expression culturelle, par le choix de noms significatifs qui respectent les règles et critères reconnus.

La réorganisation municipale de 2002 a affecté les pratiques de la Ville de Montréal en matière de toponymie à plus d'un titre. L'intégration d'anciennes municipalités et la décentralisation des pouvoirs municipaux relatifs à la gestion du territoire ont entraîné une multiplication des processus menant aux décisions de dénomination du domaine public.

*L'expertise de la Direction de la culture et du patrimoine*

Depuis 10 ans, la Direction a contribué à l'évolution des pratiques vers une plus grande cohérence à l'échelle de la Ville. Aujourd'hui, toutes les décisions en toponymie font l'objet d'une recommandation de la Direction de la culture et du patrimoine qui assure un travail d'expertise toponymique à plusieurs niveaux :

- Propositions et analyse de suggestions de noms pour identifier les lieux;
- Vérification des conditions nécessaires à l'amorce d'un dossier de toponymie (propriété publique des lieux à nommer, configuration et état d'avancement des projets d'aménagement, etc.);
- Vérification de la conformité des noms soumis aux critères de choix et règles d'écriture mis de l'avant par la Commission de toponymie du Québec;
- Application de critères de choix propres à Montréal afin de développer une toponymie vivante et ancrée dans l'histoire et le territoire montréalais.

À l'expertise de la Direction s'ajoute, depuis plus de 70 ans, celle d'un comité de toponymie formé d'experts externes qui valide les projets de dénomination et les noms à retenir pour la banque prévisionnelle de noms servant de réserve pour les futurs espaces à nommer. Aujourd'hui, les noms sélectionnés par le comité répondent notamment à certains objectifs spécifiques :

- faire connaître l'histoire et la géographie de Montréal;
- s'inspirer de l'environnement immédiat des lieux à nommer;
- favoriser les propositions qui présentent un intérêt pan-montréalais;
- augmenter la représentation de groupes importants dans l'histoire et le développement de la société et qui sont actuellement sous-représentés dans la toponymie (femmes, communautés ethnoculturelles et noms amérindiens).

La Direction entretient par ailleurs des échanges réguliers avec la Commission de toponymie du Québec qui effectue la validation technique des recommandations afin d'assurer que les toponymes soumis respectent les critères de choix de noms et les règles d'écriture reconnus par l'Office de la langue française.

Enfin, la Direction assure un rôle de concertation systématique auprès des arrondissements dans la perspective que les recommandations soumises au conseil municipal soient appuyées par les arrondissements concernés.

#### *Les besoins de commémoration des arrondissements*

En plus de répondre aux besoins de repérage, la toponymie demeure à ce jour le véhicule privilégié de la commémoration au niveau municipal. La Direction de la culture et du patrimoine reçoit régulièrement des projets de commémoration initiés par les arrondissements. Cependant, dans une ville ancienne comme Montréal où le territoire est en majeure partie développé, les opportunités de commémoration par l'attribution de nouveaux toponymes sont de plus en plus rares. À titre d'illustration, la banque prévisionnelle de noms compilée par le comité de toponymie contient maintenant plus de 500 noms en attente d'un lieu pour les accueillir, alors que seulement 35 nouvelles désignations sont attribuées par année. Dans ce contexte, comme les noms d'envergure pan-montréalaise sont généralement privilégiés, plusieurs projets de commémoration d'envergure locale ne peuvent se concrétiser.

Par ailleurs, avec l'adoption de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui introduit de nouvelles responsabilités dans l'univers de la commémoration, notamment par la reconnaissance de

personnages, la Direction de la culture et du patrimoine a amorcé une réflexion pour se doter d'un cadre en matière de commémoration. Outre les pratiques municipales en toponymie, cette démarche permettra vraisemblablement d'identifier de nouvelles pratiques en matière de commémoration. Toutefois, il est souhaitable d'identifier d'ici là un véhicule pour les projets locaux de commémoration.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La Direction de la culture et du patrimoine propose de reconnaître explicitement le rôle des arrondissements dans les pratiques de commémoration locale par la délégation de la compétence en matière de toponymie à l'égard de la dénomination d'aménagements ou de constructions publics, à l'exception de bâtiments, dans les parcs dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement, tout en s'assurant de la cohérence de ces gestes de commémoration avec la toponymie montréalaise.

Contrairement à la situation actuelle où tous les dossiers de toponymie sont initiés par la Direction de la culture et du patrimoine, les dossiers visés par cette délégation seront initiés par les arrondissements dont ils relèvent. Afin d'assurer que les gestes de commémoration recommandés soient compatibles et complémentaires avec les opérations de toponymie à l'échelle de la Ville, une intervention de la Direction de la culture et du patrimoine sera demandée. Cette intervention bonifiera le dossier de trois manières :

- en assurant que les noms choisis n'entrent pas en concurrence avec des préoccupations de commémoration par la toponymie à l'échelle municipale (par exemple, un nom qui aurait un intérêt pan-montréalais affirmé, tel que celui d'un ancien maire, ne pourrait être utilisé pour identifier un aménagement dans un parc dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement);
- en permettant une vérification de la conformité aux règles d'écriture et critères reconnus en matière de choix des noms;
- en assurant que ces gestes de commémoration ne viennent pas nuire au repérage efficace sur le territoire municipal (notamment par la création de doublons).

Au terme de ce processus, une résolution du conseil d'arrondissement confirmera la nouvelle appellation commémorative.

Pour ce faire, la Direction de la culture et du patrimoine recommande une modification au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (règlement numéro 02-002) intégrant les nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale.

### **JUSTIFICATION**

Le nouveau processus proposé vise à offrir un nouveau véhicule de commémoration aux arrondissements afin de leur permettre d'attribuer des noms référant à des préoccupations locales sur leur territoire.

La dénomination d'aménagements ou de constructions publics, à l'exception de bâtiments, dans les parcs qui portent déjà un nom et dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement n'implique pas d'enjeu de repérage au même titre que les autres dénominations toponymiques effectuées par le conseil municipal. En effet, ces aménagements et constructions sont déjà intégrés à un espace public portant un nom officiel qui demeure la référence en matière de sécurité publique. L'intérêt de leur dénomination réside dans le fait qu'ils offrent un support public à la commémoration. Par ailleurs, la dénomination d'aménagements et de constructions tels que des sentiers, des carrefours, des sous-espaces, des lieux de rencontre, des scènes, bassins, murets et autres

structures, présente l'avantage de la pérennité qui prévaut en toponymie et qui est nécessaire lorsqu'un geste de commémoration est posé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise une meilleure qualité de vie car il contribue à la protection du patrimoine et à sa mise en valeur de manière permanente en proposant aux arrondissements un cadre pour poser des gestes de commémoration locale sur leur territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette démarche est conforme aux orientations de la Politique du patrimoine en matière de commémoration et de toponymie.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5309

**Télécop. :** 514 872-9222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222  
**Date d'endos. :** 2013-03-01

**Dossier # :1134521003**



**Dossier # : 1133460003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger les règlements d'emprunt numéros 1718 et 1730 de l'arrondissement de Verdun.

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense n'a été effectuée sur ces règlements d'emprunt  
Il est recommandé:

De demander au conseil municipal,

1. d'abroger le règlement #1718, règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$;
2. d'abroger le règlement #1730, règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-03-26 17:00

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction des travaux publics

**Dossier # :1133460003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133460003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger les règlements d'emprunt numéros 1718 et 1730 de l'arrondissement de Verdun.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2001, deux (2) règlements d'emprunt ont été adoptés par la Ville de Verdun pour des fins de subventions pour le programme de revitalisation des vieux quartiers, programme conjoint avec la SHQ. Lors de la fusion en 2002, la Ville de Montréal a pris en charge les programmes de subventions; pour cette raison ces règlements d'emprunt n'ont jamais été utilisés.

Le service des finances central ayant entrepris une démarche pour fermer les règlements d'emprunt dont l'objet est réalisé, ceux qui n'ont jamais été utilisés doivent être abrogés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

01-01-0013 30 janvier 2001 Adoption du règlement #1718 - programme de revitalisation des vieux quartiers - emprunt 315 000 \$

01-03-0141 27 mars 2001 Adoption du règlement #1730 - programme de revitalisation des vieux quartiers - emprunt 315 000 \$

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser l'abrogation de deux (2) règlements d'emprunt qui n'ont jamais été utilisés:

Numéro	Montant	Description
1718	315 000 \$	Subventions au programme de revitalisation des vieux quartiers
1730	315 000 \$	Subventions au programme de revitalisation des vieux quartiers

**JUSTIFICATION**

À la demande du service des finances.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Sylvie MARCHETERRE)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle BARABÉ

Agente comptable - analyste

**Tél :** 514 765-7031

**Télécop. :** 514 765-7048

#### ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc VINCENT

Chef divisionnaire

**Tél :** 514 765-7051

**Télécop. :** 514 765-7048

**Date d'endos. :** 2013-03-11

**Dossier # :1133460003**



**Dossier # : 1133460005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement d'emprunt numéro 1747 de l'arrondissement de Verdun.

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense n'a été effectuée sur ce règlement d'emprunt  
Il est recommandé:

de demander au conseil d'agglomération d'abroger le règlement #1747, règlement  
pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des  
façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au  
montant de 200 000 \$.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-03-26 16:59

**Signataire :** Pierre P BOUTIN

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction des travaux publics

**Dossier # :1133460005**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133460005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement d'emprunt numéro 1747 de l'arrondissement de Verdun.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2001, un règlement d'emprunt a été adopté par la Ville de Verdun pour des fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux. Lors de la fusion en 2002, la Ville de Montréal a pris en charge les programmes de subventions; pour cette raison ce règlement d'emprunt n'a jamais été utilisé

Le service des finances central ayant entrepris une démarche pour fermer les règlements d'emprunt dont l'objet est réalisé, ceux qui n'ont jamais été utilisés doivent être abrogés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

01-09-0472 25 sept. 2001 Adoption du règlement #1747 - subvention à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux - emprunt 200 000 \$

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'abroger le règlement d'emprunt #1747 de la Ville de Verdun au montant de 200 000 \$ , qui n'a jamais été utilisé.

**JUSTIFICATION**

À la demande du service des finances.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## **ADMINISTRATIFS**

Loi des cités et villes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Sylvie MARCHETERRE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle BARABÉ

Agente comptable - analyste

**Tél :** 514 765-7031

**Télécop. :** 514 765-7048

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc VINCENT

Chef divisionnaire

**Tél :** 514 765-7051

**Télécop. :** 514 765-7048

**Date d'endos. :** 2013-03-20

**Dossier # :1133460005**

CE : 50.001

2013/05/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1133751004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:  
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est (arrondissement Ahuntsic-Cartierville), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-03-26 18:09
------------------	---------------------	----------------------------

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1133751004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133751004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est se trouve à l'intérieur des limites du site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet. La démolition du bâtiment qui s'y trouve étant projetée, la Division urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé d'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé pour cette propriété, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)  
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété située aux 2547 et 2549, boulevard Gouin Est dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**JUSTIFICATION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. La prise en compte de l'énoncé d'intérêt patrimonial contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gaëtan BÉLISLE)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Françoise CARON

Conseiller(ere) en aménagement

**Tél :** 514-872-4195

**Télécop. :** 514 872-1007

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-03-25

**Dossier # :1133751004**





**Dossier # : 1131079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame.

**Signé par** Louise ROY **Le** 2013-04-17 15:44

**Signataire :**

Louise ROY

\_\_\_\_\_  
Présidente  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**Dossier # :1131079005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 décembre 2012, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir des audiences publiques sur les projets de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le Collège Notre-Dame situé au 3791 chemin Queen-Mary.

Étant donné que la propriété visée est située dans les limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, des règles très strictes empêchent les propriétés institutionnelles implantées sur la montagne de faire des agrandissements, à moins de procéder à une modification du Plan d'urbanisme et à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1133 - 17 décembre 2012 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary / Tenue d'une consultation publique

CM12 1132 - 17 décembre 2012 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les annexes H, I, J et K du Document complémentaire, pour le collège Notre-Dame / Tenue d'une consultation publique

**DESCRIPTION**

Le Collège désire aménager, à l'emplacement actuel du terrain de soccer gazonné, un terrain de gazon synthétique. Ce terrain serait muni d'un système d'éclairage limitant les impacts visuels nuisibles et ne comporterait pas de logo ni d'estrades amovibles ou fixes. De plus, un nouveau centre sportif et culturel serait construit en partie en sous-sol à l'emplacement de la cour Sacré-Cœur actuellement asphaltée. La majorité du bâtiment aurait la même hauteur. On prévoit aussi la démolition de trois bâtiments : la maison Renaud, située à l'extrémité est du terrain, l'entrepôt à charbon et sa cheminée, ainsi qu'un

entrepôt à machinerie, situés à proximité de la chapelle dans le parterre Est.

Un entrepôt serait construit à l'emplacement de la maison Renaud pour remplacer l'entrepôt à machinerie destiné à être démolé. Cet emplacement, à l'écart des bâtiments principaux, permettrait le réaménagement du parterre Est, rendu possible par la démolition de l'entrepôt à charbon et de sa cheminée ainsi que de l'entrepôt à machinerie. Le Collège propose de réaménager cette section du terrain afin d'y aménager des espaces extérieurs pour les élèves et les employés.

Le Collège propose aussi la construction d'une passerelle afin de faciliter les déplacements des élèves entre le pavillon principal, le Centre Notre-Dame et le pavillon Lefebvre.

Le stationnement du Centre Notre-Dame serait diminué de moitié afin de permettre la plantation d'arbres le long du chemin Queen-Mary. Il est proposé également une diminution des places de stationnement en façade du pavillon principal, en modifiant l'orientation des cases. Les places seraient parallèles à la rue, ce qui dégagerait de l'espace pour l'aménagement d'une place linéaire à la mémoire du Saint frère André, ancien portier du Collège.

### **JUSTIFICATION**

Avec l'accroissement de la population étudiante du collège depuis les années 2000, le Collège considère que la mise à niveau et l'augmentation des plateaux sportifs sont essentielles. Par la même occasion, le Collège désire requalifier les espaces extérieurs au pourtour du pavillon principal afin d'améliorer la qualité paysagère du site et les espaces de détente pour les élèves

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers n'ont pas été analysés dans le cadre de la consultation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le domaine du Collège Notre-Dame se trouve inclus dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Pour cette raison, le Collège était tenu de présenter un Plan directeur immobilier (PDI) assujéti aux multiples contraintes du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR). Il s'était commis en adhérant au *Pacte patrimonial du Mont-Royal*, un accord visant à protéger ce trésor collectif. Il était également tenu de le soumettre à la présente consultation publique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les aménagements prévus dans le PDI entraîneraient une diminution des surfaces minéralisées, mais aussi des surfaces végétalisées en raison de l'aménagement de la surface synthétique. Cette perte serait toutefois compensée en termes de biomasse par la plantation de 55 arbres et l'aménagement d'un toit vert sur le centre sportif et culturel. La mission du Collège est beaucoup centrée sur la pratique du sport qui est un aspect distinctif du programme éducatif. Tous les élèves du Collège ont à leur horaire cinq heures d'éducation physique sur six jours, ce qui est beaucoup plus que le programme régulier du ministère de l'Éducation.

Dans ce contexte, le Collège considère que la mise à niveau et l'augmentation des plateaux sportifs sont essentielles. Par la même occasion, le Collège requalifie les espaces extérieurs au pourtour du pavillon principal afin d'améliorer la qualité paysagère du site et les espaces de détente pour les élèves.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le rapport sera rendu public, il sera déposé sur le site Internet de l'OCPM. Un communiqué de presse sera émis et le rapport sera expédié à ceux et celles qui en auront

fait la demande.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 30 avril et déposé au CM du 27 mai 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY

Secrétaire général

**Tél :** 2-3568

**Télécop. :** 2-2556

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise ROY

Présidente

**Tél :** 514-872-3568

**Télécop. :** 872-2556

**Date d'endos. :** 2013-04-16

**Dossier # :1131079005**